8. Les paysages du Verdon : Reflet de la diversité des relations entre l'homme et la nature

Les paysages spectaculaires du Verdon font la renommée du Parc naturel régional en France et à l'international. Ils relèvent à la fois d'éléments naturels, des reliefs, de la végétation et des ressources en eau, ainsi que de facteurs humains et culturels qui contribuent à leur richesse et leur diversité.

Le Parc du Verdon constitue un remarquable assemblage d'ambiances paysagères, fruit du mariage des influences alpines et méditerranéennes. Sept entités paysagères caractérisent le territoire, de la plaine de la Durance aux sommets préalpins, des plateaux du Haut Var et de Valensole aux collines de la basse Provence et de l'Artuby, des gorges ombrageuses du Verdon, aux paysages de lacs et de retenues d'eau. Ces paysages sont fédérés autour du Verdon, véritable épine dorsale du Parc.

La singularité des paysages du Verdon renvoie :

- A la diversité des reliefs qui induisent des changements d'ambiances soudains voire spectaculaires.
- A l'eau, particulièrement limpide et transparente offrant un havre de fraîcheur (gorges et lacs) qui contraste avec l'écrin verdoyant des étendues de forêts.
- Aux villages typiques nichés aux pieds des montagnes ou perchés sur leurs contreforts rocheux, marquant la présence de l'homme dans les grandes étendues naturelles.
- Au contraste des couleurs dans les paysages qui inspire l'harmonie et invite à la détente : le vert de la rivière, le blanc des falaises calcaires, les verts des forêts, le bleu lavande, l'or des blés durs ...
- A l'impact des saisons dans la variation des paysages.
- Aux importantes évolutions des paysages depuis les années 1950, sous l'influence des activités humaines : grands aménagements hydroélectriques et mise en eau des vallées, développement du tourisme de masse, installation du camp militaire de Canjuers.

Entités paysagères du Parc du Verdon

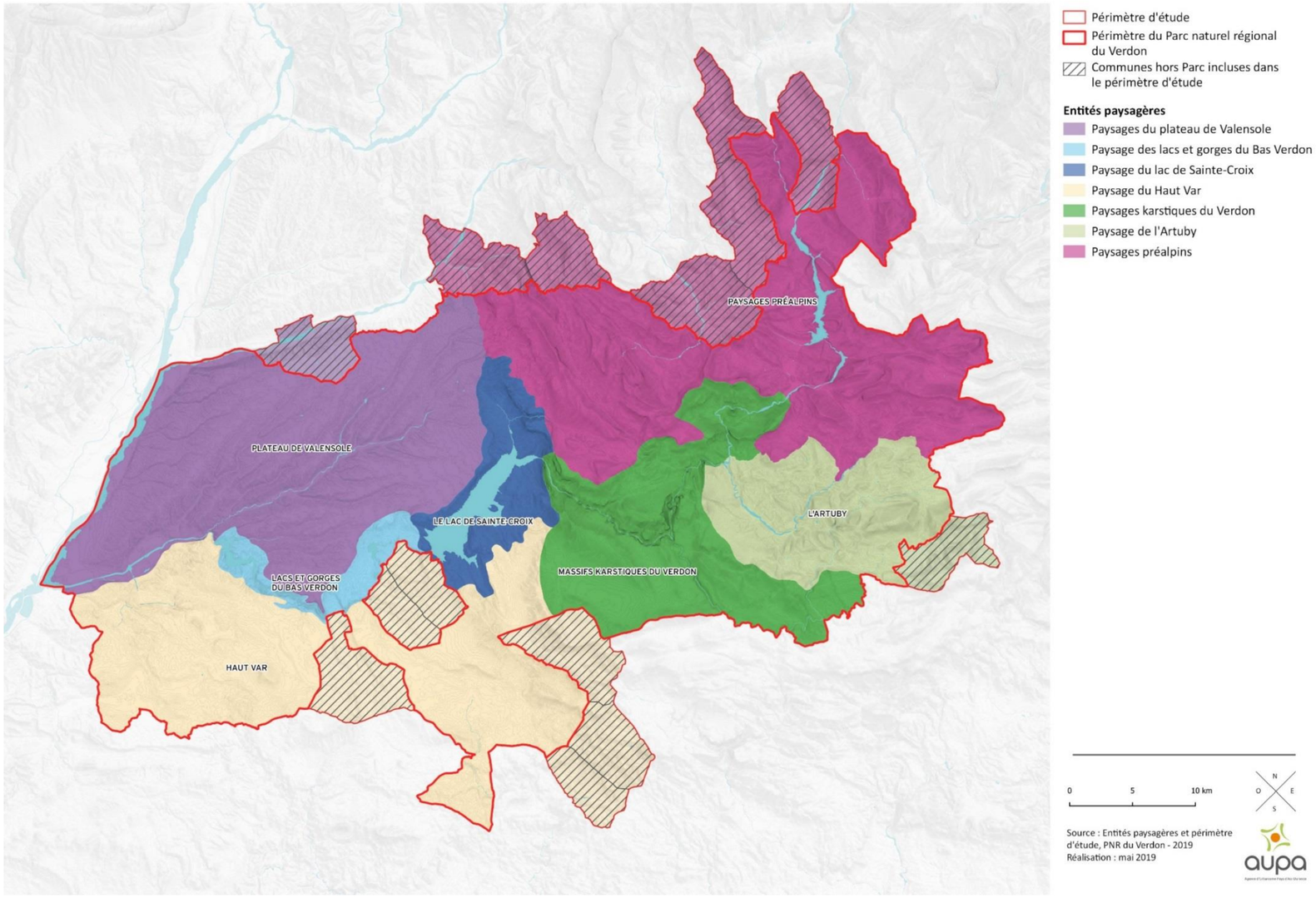

Le paysage est la résultante de la rencontre entre l'activité humaine, génération après génération, et des composantes naturelles. Il est en même temps le résultat d'une perception individuelle et collective et, en ce sens, sujet à des appréciations et des jugements de valeur. Ainsi, au-delà de sa réalité objective, le paysage est une question de regard : les disciplines scientifiques et les connaissances permettent d'expliquer l'origine, l'histoire et le fonctionnement d'un paysage mais la manière dont il sera perçu est fonction de celui qui va le voir, l'apprécier, à un moment donné, en fonction de sa propre personnalité, de sa culture, de ses valeurs, de sa personnalité, de son vécu ...

8.1 Les fondements naturels et agricoles des paysages emblématiques du Verdon

Les gorges du Verdon, paysage emblématique du Parc

Les majestueuses gorges du Verdon, plus grand canyon d'Europe, dessinent des paysages exceptionnels, sauvages et tourmentés, entaillés dans les massifs calcaires. Le grand canyon forme un couloir d'une vingtaine de kilomètres sur 500 mètres de profondeur en moyenne. Au fond des gorges coule le torrent écrasé par l'imposant relief. Depuis de petites gorges en amont jusqu'au grand canyon, la rivière traverse une série de clues et de chaos surplombés de hautes falaises verticales peu ou pas végétalisées. Ces gorges encaissées et vertigineuses aux noms évocateurs (le Styx, le Couloir Samson, le Défilé) forment des paysages de l'extrême, des paysages « carte postale » qui font la grande réputation du site et attirent de nombreux touristes.

La traversée des gorges sur la rivière ou bien sur les routes offre des paysages à couper le souffle.

L'étroitesse des lieux, la couleur vert émeraude de l'eau et la profondeur des ravins créent une ambiance à la fois hostile et spectaculaire.

Vue sur les gorges depuis Rougon. © J. Ghera

Vue sur les gorges depuis le belvédère de la Carelle. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Les autres reliefs structurants, la « toile de fond » des paysages du Verdon

Au-delà des emblématiques gorges du Verdon, la grande diversité de reliefs participe à la singularité des paysages du Verdon.

Les Préalpes, pays de moyennes montagnes, se caractérisent par des reliefs marqués, des vallées encaissées et des sommets souvent pelés et couverts de neige en hiver. Les Préalpes dessinent des paysages verticaux très perceptibles dans le grand paysage. Elles ferment les arrières plans paysagers des plateaux, lacs et vallées cultivées. Elles marquent une coupure paysagère entre l'ouest et l'est du Parc (massif de Chiran, gorges du Verdon, plateau de Canjuers). Leur perception depuis les routes contribue à donner l'image d'un parc dominé par des reliefs escarpés, tourmentés (pitons, falaises, éboulis, éperons, corniches…) marquant des effets de coupures naturelles et d'isolement… Le vaste territoire des massifs préalpins se distingue ainsi par une ambiance « montagnarde » (naturalité, ruralité), et une impression d'immensité à l'écart du temps et de l'agitation des grandes villes.

Les plateaux calcaires typiques de Provence

Le plateau de Valensole présentant des paysages agricoles ouverts dégage des panoramas remarquables sur les massifs préalpins. Ce plateau est cisaillé de nombreux vallons convergeant vers la vallée du Colostre. Ces vallons confèrent des ambiances plus intimistes, plus fraiches et plus boisées qui contrastent avec les paysages agricoles ouverts de cultures sèches du plateau.

Au sud-ouest du territoire, les plateaux du Haut-Var présentent un profil différent, plus naturel (boisé), plus régulier et moins prononcé. Ils sont maillés de basses collines et de larges vallées dessinant des paysages « en creux ». Ces **micro-reliefs** créent des effets de coupures naturelles dans la perception des paysages traversés. Ces paysages sont caractéristiques de l'arrière-pays provençal dominé par les étendues de garrigues et de pinèdes alternant avec les petites vallées cultivées et/ou habitées. Ces paysages offrent des ambiances « méditerranéennes » et « hospitalières » qui contrastent avec les versants abrupts et sauvages des massifs préalpins.

Les crêtes balayées par les vents ouvrent des vues panoramiques et sont des lieux privilégiés de découverte des grands paysages. Depuis les contrebas, les affleurements rocheux des sommets fixent le regard par leur contraste avec les couvertures boisées plus « monotones » des versants. © Parc du Verdon

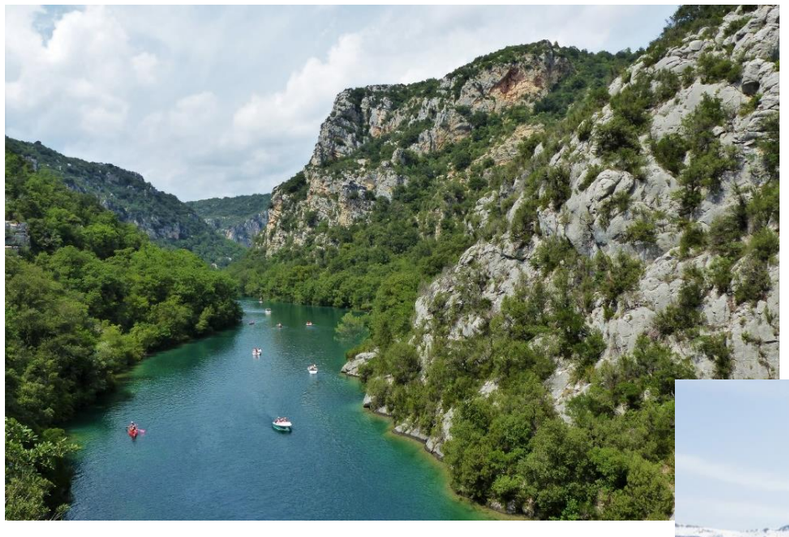

Les basses gorges du Verdon sur la commune de Quinson. © A. Mailland

Vue sur Thon et le Mourre de Chanier depuis le Village de Blieux. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Socle naturel du Parc naturel régional du Verdon

Une succession d'ambiances paysagères qui s'étagent avec l'altitude, « des paysages de transition » entre l'arrière-pays provençal et les Alpes. Des effets de contrastes au niveau du grand paysage où l'horizontalité des lacs et vallées se confronte à la verticalité des reliefs.

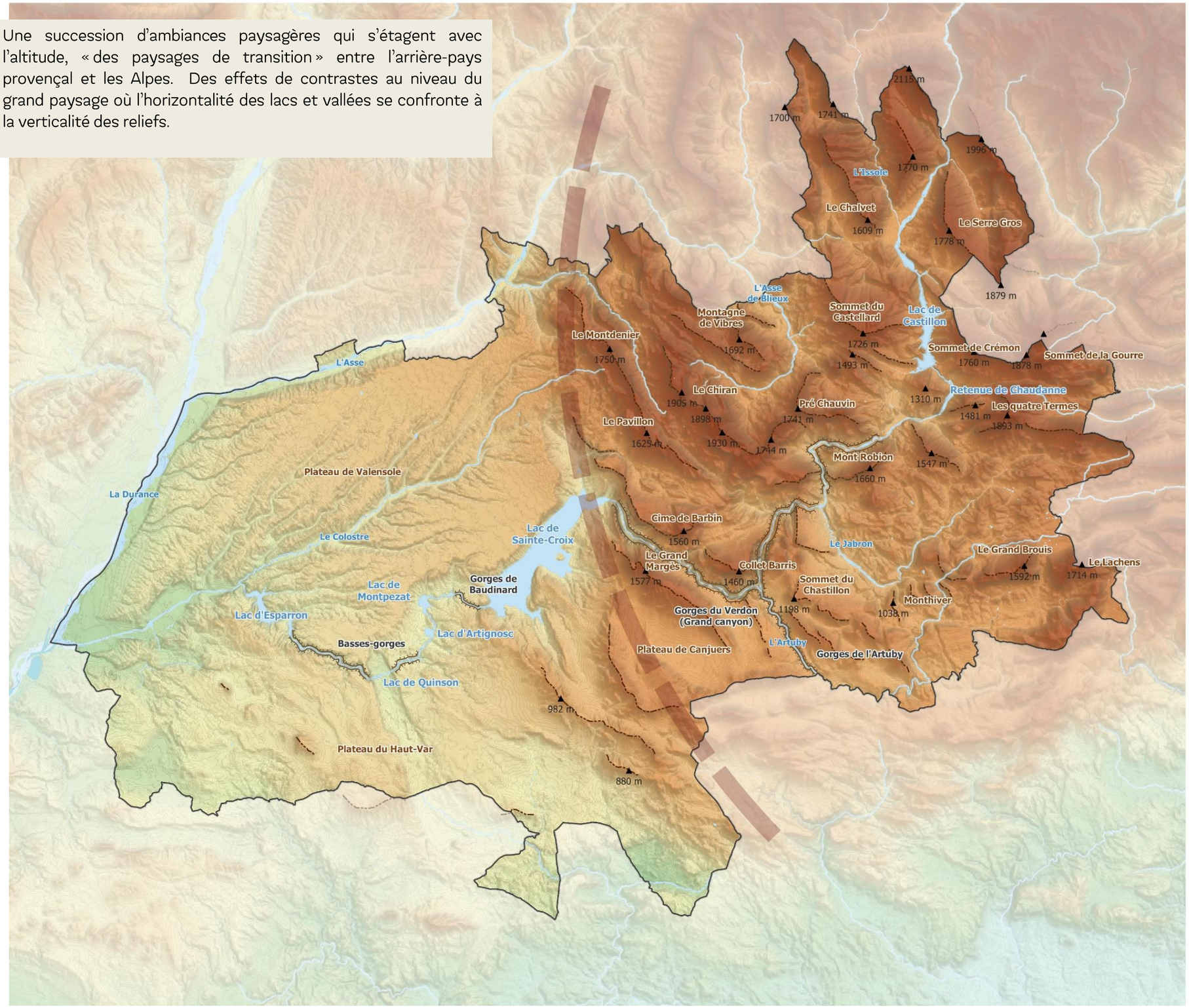

Altitude en mètre
- > de 1 000m
- > 900m
- > 800m
- > 700m
- > 600m
- > 500m
- > 400m
- > 300m
- > 200m
- > 100m
- > 50m
- < 50m

- Crêtes principales
- Sommets des principaux reliefs
- Les gorges
- Les lacs et les rivières

Transition entre arrière-pays provençal et les Alpes

0 5 10 km

N O E S

Source : OCSOL 2015, CRIGE PACA, Parc du Verdon; IGN
Réalisation : septembre 2019

aupa

L'omniprésence des paysages de nature notamment forestiers

Les espaces naturels sont dominants sur le territoire du Parc du Verdon puisqu'ils occupent près de 80% de la surface du périmètre d'étude (source : OCSOL 2015, CRIGE PACA, PNR du Verdon ; OCSOL 2014 CRIGE PACA).

Le Parc du Verdon offre une mosaïque de paysages naturels influencés par la position charnière du territoire, au carrefour entre méditerranée et massifs préalpins. En altitude, les pelouses et landes rases présentes sur les hautes crêtes et sommets des massifs offrent des paysages très ouverts et rappellent les rudes conditions de l'espace montagnard. Ces espaces pâturés composent des paysages agro-naturels remarquables entretenus par les activités pastorales.

Les paysages forestiers prédominent sur le territoire. Très limitée par les activités agricoles et le pâturage jusqu'au milieu du 20ème siècle, la forêt connait depuis une période d'expansion. Elle caractérise les versants des massifs et colonise peu à peu les secteurs agricoles délaissés les plus inaccessibles.

Les paysages forestiers se déclinent en différents peuplements qui évoluent selon l'altitude, la composition des sols mais aussi en fonction des versants et de leur exposition au soleil, créant des ambiances paysagères contrastées sur un même massif. A titre d'exemple, les paysages en Ubac (versants plus froids) se caractérisent par les pins sylvestres. Leur couverture boisée dense, sombre, haute et uniforme induit une certaine monotonie dans le paysage, localement brisée par des éléments de reliefs remarquables (éperons, corniches…). A l'inverse en adret (versants plus ensoleillés), le cortège floristique est souvent plus étendu, composé de forêts de feuillus (chênes verts, chênes blancs) et de conifères.

Les forêts méditerranéennes, plus accessibles, dessinent majoritairement les paysages du sud du Parc et se développent depuis Moustiers-Sainte-Marie vers le Haut-Var en garrigues et boisements de pins d'Alep, de taillis de chênes verts et pubescents (Haut-Var, paysages karstiques du Verdon, rebords du plateau de Valensole).

La saisonnalité caractérise les paysages forestiers avec une palette automnale riche d'infinies nuances (couleurs et persistance des feuillages). En été, les sous-bois offrent des ambiances de fraicheur clémentes et recherchées.

En contrebas des versants, dans les gorges, la végétation s'installe de façon éparse sur les parois vertigineuses. Au niveau de la rivière, des ripisylves luxuriantes de plantes adaptées à l'ombre et à l'humidité offrent des paysages qui contrastent avec les falaises abruptes à la végétation clairsemée (chênes verts, genêts, etc.).

Quelques évolutions récentes impactant les paysages naturels et forestiers :

- Colonisation forestière liée à la déprise agricole et sylvicole entrainant la fermeture des paysages de moyenne montagne ;
- Disparition de certaines strates et peuplements forestiers dues à l'expansion des résineux ;
- Disparition du maillage paysager des motifs végétaux (haies, arbres isolés, bosquets) ;
- Fragilité des milieux naturels sur-fréquentés (piétinements …) ;
- L'entretien et l'exploitation des forêts (coupes, éclaircies…) contribue à maintenir la diversité et l'ouverture des paysages ;
- Les premiers effets du changement climatique : mortalité des pins dans certains secteurs suite aux épisodes répétés de sécheresse, impacts des ravageurs comme la pyrale du buis.

Le plateau de Canjuers, la végétation basse des garrigues et des steppes qui s'étendent à perte de vue, offre des paysages secs voire austères. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

L'essaimage naturel des peuplements de pins noirs issus d'opérations de reforestation au cours du 20ème siècle est une menace pour la diversité des paysages forestiers et des prairies d'altitude. Cette espèce pionnière est capable de coloniser rapidement les milieux ouverts et contribue à la banalisation et à la fermeture progressive des paysages de moyenne montagne délaissés par les activités pastorales. Son expansion au détriment d'autres peuplements forestiers participe à l'uniformisation des versants et crée des paysages homogènes et fermés. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Le Verdon, des effets de « naturalité » exprimée au travers de la diversité des milieux naturels *: forêts denses et sombres, pâturages d'altitudes ouverts, ripisylve luxuriante, végétation éparse des reliefs abrupts et peu accessibles ...*

Vue sur les gorges du Verdon depuis Rougon, territoire naturel aux falaises vertigineuses

Les forêts exlpoitées de pins sylvestres de l'Artuby

Les collines du haut Var et leurs étendues forestières à perte de vue

Le marais de Praoux à Rougon, prairie humide d'altitude

La Chaume des agneaux à Moustiers, zone pastorale en voie de reconquête forestière

© Les Panoramistes / Parc du Verdon

L'eau, une composante identitaire des paysages du Verdon

Si les surfaces en eau ne représentent que 3% de la surface totale du territoire, elles n'en demeurent pas moins une composante identitaire forte des paysages du Verdon offrant des ambiances de fraîcheur et un contraste de couleurs avec les paysages verdoyants des massifs et les reliefs alentours. L'ensemble des paysages d'eau est d'autant plus identitaire que l'eau est rare dans la région et que le Verdon constitue une réserve d'eau majeure pour la Provence.

Véritable richesse naturelle, l'eau a façonné au fil du temps les reliefs et les paysages du Verdon et se retrouve aujourd'hui sous différentes formes plus ou moins modifiées par les activités humaines.

Le réseau hydrographique (superficiel et souterrain) est complexe avec de grandes rivières, une multitude de petits affluents, des résurgences karstiques qui dessinent des paysages différents depuis les larges vallées ouvertes (Asse, Durance) aux torrents de montagne en passant par les cascades (ex : les « fontaines pétrifiantes » des travertins de Saint-Maurin…).

Le Verdon occupe une position centrale dans ce réseau. Véritable trait d'union entre le nord et le sud du Parc, la rivière passe rapidement d'une ambiance à l'autre. Malgré quelques anciens canaux d'irrigation, elle garde sa forme naturelle, celle d'un torrent de montagne au lit de galets mouvants et à l'épaisse ripisylve jusqu'à sa confluence avec l'Issole, au niveau de Saint-André-les-Alpes. Le Verdon se jette ensuite dans le lac de Castillon, marquant la transition vers des paysages plus maîtrisés et anthropisés : les rapides sinuant entre les falaises spectaculaires des gorges du Verdon fréquentés par les activités nautiques ou la succession des lacs de barrages et des centrales hydroélectriques.

D'autres rivières d'importance sur le territoire viennent se jeter dans le Verdon et constituent des paysages remarquables mais moins connus : la vallée du Colostre et ses affluents qui entaillent le plateau de Valensole, les gorges de l'Artuby et son pont labellisé patrimoine du 20ème siècle ou encore les lits de galets du Jabron avant la confluence avec le Verdon.

Les étendues des lacs artificiels créés pour la production hydroélectrique, constituent des paysages d'eau d'envergure, très visibles depuis les reliefs, renforçant le caractère identitaire de ces paysages. En amont les lacs de Castillon et Chaudanne, puis le lac de Sainte-Croix (plus grande étendue d'eau du Parc avec près de 2 200 hectares) et en aval les petits lacs ponctuant les basses gorges du Verdon (Montpezat, Saint-Laurent-du-Verdon, Quinson, Esparron). Véritables paysages « joyaux », les lacs offrent des ambiances changeantes au fil des saisons : avec les variations des côtes des lacs en raison des besoins en eau ou hydroélectriques. Ces changements ne sont pas anodins dans le paysage vécu où l'on passe de sensations de déserts boueux à des mangroves. La perception évolue également au long de leur parcours, entre les berges abruptes et inaccessibles aux paysages naturels et sauvages et les berges dont l'accès facilité à l'eau a permis le développement du tourisme et l'implantation d'une multitude d'activités (sites de location de bateaux et de pédalos, pontons, campings, etc.).

Sur le pourtour des lacs de petites plages et criques offrent encore des ambiances intimistes sur certains secteurs.

Par ailleurs quelques **milieux humides** se retrouvent sur le territoire (mares et prairies humides…) dessinant des paysages rares, fragiles souvent méconnus. Ils sont menacés par l'enfrichement dû au recul de l'activité agricole et par l'urbanisation en périphérie des villes (exemple sur le Plan de la Palud à Castellane).

Vue sur le Jabron depuis le pont de Trigance. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Quelques évolutions marquant les paysages d'eau :

- La prolifération estivale des équipements de loisirs nautiques encombrant les berges des lacs, notamment la rive gauche du lac de Sainte-Croix très accessible et qui concentre ainsi bon nombre d'équipements touristiques.
- La surfréquentation estivale dans les gorges et sur le lac de Sainte-Croix liée au tourisme de masse (canoës, pédalos, baigneurs, etc.).
- L'aménagement des berges et les travaux hydrauliques (exemple sur le Colostre) figeant le lit des cours d'eau, ne permettant plus la divagation de la rivière au fil du temps et des saisons.
- Des paysages de zones humides menacées (Saint André, Jabron).
- Les actions de restauration hydromorphologique des cours d'eau engagées par le Parc (sur le Colostre notamment) avec des enjeux en termes de cadre de vie.

Depuis le village de Sainte-Croix installé sur les contreforts ouest du lac, le regard s'ouvre sur un paysage remarquable riche d'une infinité de couleurs entre le vert de la garrigue plongeant dans le lac, l'ocre de la roche et les nombreuses nuances entre ciel et lac. © A. Mailland

Certains paysages de zones humides sont menacés par le développement de l'urbanisation comme le plan de la Palud à Castellane. Source : Diagnostic territorial du PLUi du Moyen Verdon – Communauté de communes Alpes Provence Verdon.

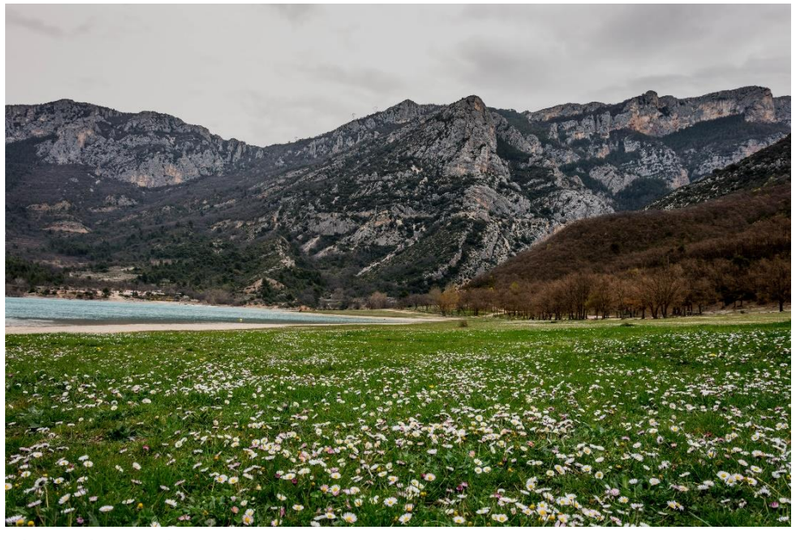

Sur les berges des lacs, le contraste entre les saisons est saisissant. Loin de l'agitation estivale, les berges offrent un espace de ressourcement en hiver. © J. Ghera

Les lacs et les gorges sont des paysages joyaux, fréquentés et recherchés par les visiteurs. L'aménagement des berges génère un tourisme lié à l'eau et la multiplication des infrastructures et des activités pour accueillir les vacanciers (pontons, sites de locations de bateaux, etc). © AUPA

Des paysages agricoles en perpétuelle évolution

Les espaces agricoles représentent près de 17% de la superficie du Parc du Verdon. La variété des productions agricoles allant des cultures irriguées (céréales, vergers) aux cultures emblématiques de Provence (lavandes et lavandins, oliviers, vignes et amandiers), offre une diversité de paysages agricoles authentiques. Ces cultures sont l'héritage d'une histoire rurale riche et de pratiques agricoles qui ont beaucoup évolué depuis les années 1950, sous les effets successifs de la mécanisation des cultures et de la déprise agricole.

Le plateau de Valensole, des paysages agricoles ouverts et identitaires. Ils sont structurés par des grandes parcelles et des linéaires de céréales, d'oléagineux et de lavandins, entrecoupées ponctuellement de vergers et des chênes truffiers.

Ces paysages ont beaucoup évolué au gré des recompositions de l'économie agricole. Ainsi à partir des années 1950, les vergers d'amandiers ont progressivement laissé place aux cultures céréalières et de lavandins, marquant la transition d'un paysage agricole complexe présentant une diversité de cultures (vergers, oliveraies, céréales, élevage, etc.) à un paysage agricole intensif, spécialisé et « mécanisé ». Des amandiers isolés en bordure de parcelles, vestiges de ces anciens vergers, constituent des points d'appels verticaux au milieu des cultures. Ces ponctuels paysagers, « témoins » des pratiques agricoles passées, sont des marqueurs identitaires importants sur le plateau. Depuis les années 1990, le redéploiement des truffières, des oliveraies et des vergers amorce une nouvelle mosaïque de paysages sur le plateau. Plus récemment, les programmes de plantations de haies ou encore le projet Regain portés par le Parc s'inscrivent également dans cette dynamique (diversification des cultures et mosaïque paysagère).

Le plateau est un point d'intérêt touristique important lors de la floraison des lavandins en juillet, offrant des paysages « carte postale », typiques de la Provence. Ce territoire plat ouvrant de larges panoramas au premier plan des massifs environnants est ponctué de constructions agricoles porteuses d'identité rurale comme les silos (Sainte-Croix du Verdon, Riez). Le paysage n'en demeure pas moins fragile aux constructions (notamment des hangars agricoles modernes et « banalisés ») qui peuvent être visibles de loin et impacter certaines perspectives.

Sur la commune de Sainte-Croix-du Verdon, un silo agricole rouge s'érige telle une véritable « cathédrale agricole ». © AUPA

Les paysages ouverts du plateau de Valensole offrent de larges panoramas sur les massifs environnants. Ils sont particulièrement sensibles aux implantations bâties, notamment agricoles, qui créent des points d'appel du regard ayant un impact paysager conséquent. © AUPA

Les ambiances et les couleurs du plateau de Valensole suivent les saisons offrant des contrastes d'ambiances saisissants. Le plateau se pare de couleur bleu lavande et or (blé dur) au début de l'été. L'hiver, le gris des cultures en sommeil et l'ocre/roux du sol, offrent des paysages plus monotones. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Le plateau de Valensole présente des paysages agricoles remarquables, entretenus et structurés, offrant une diversité de couleurs qui en font la renommée. Cette mosaïque de cultures attire en nombre les touristes sur la période de floraison des lavandins (courant juin-juillet). © Parc du Verdon

Dans les massifs de moyenne montagne, **les alpages ouvrent les paysages au-dessus de 1 500 mètres.** Maintenues grâce aux activités pastorales, ces vastes pelouses rases et fleuries sont parcourues par les troupeaux d'ovins et constituent de larges paysages ouverts caractéristiques des massifs préalpins. Ces espaces de respiration d'altitude, offrent des points de vue insolites vers les vallées encaissées. Ils sont menacés par le recul progressif du pastoralisme extensif et la colonisation spontanée de la forêt (fermeture des milieux ouverts).

Les petits bassins cultivés (cuvettes, vallons agricoles) tapis au cœur des reliefs boisés, souvent peu perçus des axes majeurs de circulation et des itinéraires touristiques offrent des ambiances plus « intimistes » par leur confinement. C'est le cas notamment des petits vallons agricoles du plateau de Valensole qui se rejoignent pour former la vallée du Colostre. L'ambiance paysagère de ces vallons (encaissés, humides) contraste avec celle du plateau agricole (ouvert et sec).

Dans le Haut-Var, la diversité des cultures offre des paysages de prairies dédiées à l'élevage ovin et aux cultures fourragères qui s'imbriquent en mosaïque avec des cultures sèches (vignes, oliviers), des vergers ou des cultures céréalières. Le maillage de haies, de bocages et de ripisylves caractérisent les paysages.

Dans les environs de Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon, **la vallée du Verdon s'élargit et subit l'influence de la Durance** avec de grands paysages ouverts dédiés aux cultures céréalières.

Dans le massif karstique et les gorges, l'agriculture tient peu de place. **Des îlots isolés cultivés** surplombant les gorges sont majoritairement dédiés à l'élevage et aux cultures fourragères, ponctués de lignes de lavandin et de céréales et d'amandiers isolés.
Ces secteurs difficiles d'accès et d'entretien sont peu adaptées aux pratiques agricoles actuelles. L'enjeu de leur maintien est important pour l'équilibre paysager et visuel des secteurs concernés.

Les terrasses agricoles soutenues par des murs en pierres sèches appelés « restanques », sont un autre marqueur des paysages agricoles du territoire. Dessinant des paysages « sculptés », épousant les reliefs des versants des massifs et les alentours des villages, soutenant les chemins ruraux, ces terrasses de pierres sèches sont le support d'une diversité de cultures (vergers, oliveraies, pâturages, etc.). Elles sont aujourd'hui fragilisées par le manque d'entretien, voire abandonnées car peu adaptées aux modes d'exploitation actuels (mécanisation, contraintes économiques, etc.). Leur enfrichement impacte fortement le paysage. Leur maintien est un enjeu important tant en termes de lutte contre l'érosion que de préservation des écrins villageois (terrasses d'Aiguines, de Moustiers-Sainte-Marie, etc.) et des savoir-faire locaux.

La présence des troupeaux sur les massifs est essentielle pour le maintien des paysages ouverts en montagne. La forêt a progressé sur les espaces où l'activité pastorale est en déclin. © Parc du Verdon

Sur la commune de Bargème, un paysage remarquable de terrasses agricoles entretenues s'observe depuis les hauteurs du village. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

La silhouette d'un corps de ferme surplombant les gorges du Verdon mise en scène par un premier plan agricole et quelques amandiers isolés. Un paysage de campagne authentique. © A. Quéméneur

Vue depuis le château de Gréoux sur la large plaine alluviale cultivée qui contraste avec les reliefs boisés environnants. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Des pâturages au pied du village de Saint-Jurs constituent un premier plan de qualité dégageant des vues sur le village. Ces premiers plans agricoles sont souvent fragiles et sensibles aux implantations bâties ou à la progression forestière. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Un des nombreux vallons agricoles du plateau de Valensole. Ces petits bassins rythment les traversées en créant le long des routes des effets d'ouverture et des contrastes saisissants avec les boisements environnants. © AUPA

Des vergers de chênes truffiers sur le plateau de Valensole. Un paysage construit pour répondre à des besoins productifs (alignements) et plébiscité pour d'autres fonctions (valeur patrimoniale, culturelle).
© Les Panoramistes / Parc du Verdon

Quelques évolutions marquant les paysages agricoles :

- Le développement urbain ces 15 dernières années s'est essentiellement porté sur les terres agricoles.
- Une baisse des terres arables support de cultures annuelles (premières terres touchées par l'urbanisation).
- Une progression des vergers, des oliveraies, des prairies et des plantes à parfum et aromatiques.
- La déprise agricole observée sur l'ensemble du territoire (légère augmentation des friches agricoles, fermeture des espaces agricoles à la faveur des espaces naturels et forestiers).
- Des pressions sur les paysages pastoraux entretenus par les troupeaux.
- Une banalisation des paysages agricoles menacés par le développement urbain éparse et diffus en périphérie des villages (Haut-Var, plateau de Valensole).
- Des structures agroécologiques (bocages, alignements d'arbres, arbres isolés) mises à mal et menacées par l'urbanisation et les changements de pratiques agricoles.
- Plateau de Valensole : des actions de diversification accompagnant l'évolution des pratiques agricoles vers des modes de production plus durable contribuant à termes à l'évolution des paysages du plateau.

Evolution d'un secteur agricole sur la commune de Puimoisson entre 1953 et 2015 *: les paysages agricoles sont l'héritage d'évolutions importantes des pratiques agricoles depuis les années 1950/1960. A cette époque, le plateau de Valensole présentait des paysages mosaïques et complexes composés d'arboriculture, de céréales, de lavandins et d'élevage. La modernisation et la mécanisation des cultures a laissé progressivement la place à des monocultures intensives de lavandins et de céréales qui font aujourd'hui la réputation du plateau de Valensole. © IGN, photographies aériennes 1953 et 2015*

Une parcelle de lavandin plantée dans un couvert d'ers, légumineuse rustique du plateau de Valensole. © Perrine Puyberthier

En périphérie de Valensole, des plantations récentes d'oliviers bien alignés. Elles participent à recréer des paysages mosaïques. © AUPA

Et demain ? Les paysages agricoles évoluent encore face aux enjeux écologiques et au retour de pratiques agricoles (agropastoralisme, agroécologie) favorisant la diversité et la complémentarité des cultures.

Un archipel de villages patrimoniaux

Les villages du Verdon ont une forte valeur patrimoniale.

Les noyaux villageois anciens disséminés sur tout le territoire sont caractérisés par la continuité du bâti, des îlots resserrés, un alignement sur voirie, des ruelles étroites ainsi que par une densité importante de petites maisons de village étagées aux façades plutôt modestes. Souvent un clocher, une église ou un château ponctue la masse des constructions et se détache dans le paysage. **Leur caractère pittoresque est souligné par la richesse du patrimoine bâti et du petit patrimoine** (fontaines, lavoirs, placettes ombragées…) et par l'utilisation de matériaux et de savoir-faire traditionnels : façades, escaliers et murets de pierre, fer forgé des campaniles, chaux et plâtre, rue en « calade », murs en « restanque », passage en voûte et arcades pour passer d'une rue ou d'une maison à l'autre…

Leurs implantations dans la diversité des reliefs sont un marqueur fort de l'identité du Parc. En effet, les villages historiques sont **souvent harmonieusement insérés dans les paysages,** perchés sur une butte rocheuse, sur le versant d'un massif, étirés sous une crête ou sur les coteaux en terrasse, ou regroupés en fond de vallée.

Historiquement, ces villages traditionnels sont sous l'influence provençale ou montagnarde. Ils se sont adaptés aux contraintes de leur environnement (reliefs, hydrologie, ressources) se déplaçant sur des points hauts ou dans les vallées, afin de répondre à des enjeux de protection (contre les aléas naturels), de production (cultures et accès à l'eau facilité) et de circulation (au carrefour des principales voies de communication, elle-même fortement contraintes). Quelle que soit leur implantation, ces ensembles bâtis compacts présentent une silhouette remarquable et homogène, **une unité paysagère dans la volumétrie des constructions.**

Les plus grands villages et les villages touristiques accueillent la majorité des commerces et services de proximité du territoire. Les commerces, restaurants et locaux d'activités occupent la majeure partie des rez-de chaussée des bâtiments des rues principales, des logements prenant place aux étages. Ce sont **des pôles d'urbanité locaux**. Toutefois, l'évolution des modes de vie, la séparation des espaces résidentiels et d'activité au cours des époques a favorisé des zones d'activités en entrée de villages limitant globalement **la multifonctionnalité des noyaux historiques.**

Autres **formes urbaines historiques, les hameaux traditionnels et bâtis isolés** (anciennes bergeries, fermes) qui **jalonnent le territoire du Verdon.** Ils ponctuent l'espace rural servant essentiellement aux exploitants agricoles.

Formes urbaines compactes, les hameaux sont de petits rassemblements de construction témoignant d'une organisation spatiale traditionnelle : des habitations regroupées au cœur d'un terroir agricole et liées à cette activité dont elles tirent leur légitimité. La beauté des paysages naît du contraste entre les silhouettes bâties et leur ceinture périphérique naturelle ou agricole. Certains hameaux ont été bien préservés et présentent un caractère patrimonial important (ex : Hyèges à Moriez), d'autres ont été abandonnés mais sont toujours visibles (ex : Châteauneuf-les-Moustiers à la Palud-sur-Verdon, Petra Castellana à Castellane).

Une grande partie du patrimoine bâti isolé n'est pas protégée par des mesures réglementaires et pourtant ils participent à la qualité et typicité des paysages ruraux, témoins de l'histoire passée et offrant de belles séquences paysagères autour d'anciennes bâtisses notamment. La plupart reprennent les codes architecturaux locaux avec un recours fréquent à la pierre et aux tuiles sur toiture. Les ornementations sont peu fréquentes en lien avec la vocation première de bâtiment agricole.

Le village de Moustiers-Sainte-Marie est labellisé « plus beau village de France ». Accroché sur les flancs rocheux, le village surplombe une petite vallée agricole. Il connait une très forte fréquentation touristique en période estivale. © AUPA

Les principales évolutions :

- **Le développement urbain a quelque peu modifié ces paysages urbains traditionnels.** Tous les villages ont considérablement évolué et mêlent aujourd'hui des formes urbaines et architecturales assez diversifiées. Les maisons de villages historiques ont parfois été rénovées ou agrandies et côtoient désormais des petits collectifs plus récents souvent en rupture avec le modèle architectural du « village » (proportion, matériaux…). Par ailleurs, le charme d'une place de village peut être facilement rompu par l'installation de mobiliers urbains inappropriés.

Aux abords des villages, se sont développé des constructions plus diffuses, de type pavillonnaire, en rupture avec les codes architecturaux traditionnels. En effet, en lien avec les attentes sociétales et l'évolution des modes de vie, les extensions urbaines récentes sont principalement caractérisées par des constructions individuelles pavillonnaires pouvant altérer les espaces d'approche, agricoles ou naturels et « flouter » les limites des villages et « dénaturer » leur silhouette.

La plupart des anciens villages se vide peu à peu de leurs habitants, une dévitalisation des centres à la faveur des extensions pavillonnaires diffuses périphériques. Plusieurs villages souffrent en effet d'attractivité, d'un manque d'entretien pouvant menacer ce patrimoine identitaire.

- **La généralisation de la circulation automobile** a généré des difficultés de circulation dans certains villages. Le stationnement des véhicules est contraint et se retrouve parfois aggloméré à l'extérieur du village ou sur des places au cœur de la trame bâtie banalisant le caractère pittoresque des villages voire générant aussi des nuisances (pollution, bruit…) notamment en été dans les villages touristiques.

Des noyaux villageois comme élément singulier du paysage

Trigance, le village perché est implanté sur les éboulis de l'éperon rocheux de la Serrière du Preil. La silhouette du village médiéval est mise en scène par un écrin de terrasses agricoles. Depuis les hauteurs et le château du Moyen-Age, le regard s'ouvre sur la vaste vallée du Jabron © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Le village d'Aiguines blotti en piémont de massif (vue depuis le plateau Valensole). Le village jouit d'une situation privilégiée au cœur d'une nature grandiose et sauvage et offre des vues spectaculaires sur le lac de Sainte-Croix ainsi que sur le canyon du Verdon. © AUPA

Allons – Dans les Préalpes, des villages préservés et implantés dans des vallées resserrées, s'inscrivent dans des écrins naturels verdoyants et monumentaux surplombés par les massifs. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

La silhouette du village de Moissac-Bellevue épouse les lignes de reliefs et est visible depuis la RD 9, principale voie d'accès au village. Le maintien des terrasses agricoles au pied du village et des premiers plans boisés fait enjeu en tant qu'écrin paysager (maintien des espaces d'approche). © Parc du Verdon

Des hameaux traditionnels qui ponctuent l'espace rural

Les vestiges de l'ancienne ville de Castellane sur le site de Petra Castellana est perché derrière le Roc.
© office de tourisme de Castellane

De nombreux hameaux au patrimoine bâti préservé et identitaire ponctuent le territoire comme les hameaux de la Mure-Argens, du Plan d'Aups à Bargème ou du Jabron à Comps-sur-Artuby. Source : Diagnostic territorial du PLUi du Moyen Verdon – Communauté de communes Alpes Provence Verdon. © Parc du Verdon

Des villages ponctués d'éléments architecturaux remarquables.

Le château médiéval d'Esparron-sur-Verdon ponctue la silhouette villageoise et confère au paysage toute son authenticité. © AUPA

Rue du village de Roumoules. Des aménagements de voirie ayant conservé une partie du patrimoine de pierre (rue en calade). © AUPA

La Martre: les fontaines et les lavoirs rappellent la présence de l'eau sur le territoire et participent à la qualité des espaces publics. © Parc du Verdon

Dans le centre de Riez, des portes en bois sauvegardées marquent l'entrée des maisons villageoises et participent à la qualité des rues piétonnes. © AUPA

La tour Sarrasine à Aups, vestige des fortifications entourant le centre historique. © Parc du Verdon

Les moulins à vent de Régusse inscrits à l'inventaire des monuments historiques depuis 1978, offrent une séquence paysagère de grande qualité en entrée du village. © Parc du Verdon

Un patrimoine bâti parfois menacé...

A Riez, des bâtiments dégradés dans le centre historique - la sauvegarde du patrimoine bâti fait appel à tous les acteurs de l'urbanisme. © AUPA

Dans le village de Saint-Martin-de-Brômes, le charme d'une petite place ombragée mis à mal par le stationnement automobile anarchique. © AUPA

Un patrimoine bâti riche ponctuant le paysage

Le caractère identitaire du territoire tient aussi au patrimoine bâti qui ponctue la campagne du Verdon et qui participe à la qualité des paysages traversés.

Ce patrimoine modeste mais remarquable, se compose de châteaux, de ponts, d'oratoires et de chapelles, de murs en pierres sèches, d'enclos apiès, de cabanons ou de pigeonniers qui s'insèrent harmonieusement dans le paysage, contribuant à leur typicité et originalité.

Ces éléments paysagers participent à la création de séquences paysagères de grande qualité et micro-ambiances uniques, intimes et locales, souvent connues des seuls habitants du territoire et des initiés.

Le patrimoine bâti rural est discret dans le grand paysage mais reste bien présent de manière diffuse sur l'ensemble du Parc. Il reste fragile s'il n'est pas entretenu et valorisé.

Un oratoire au milieu des champs de lavande sur le plateau de Valensole. © AUPA

Au pied du massif du Grand Margès, le château du 16ème siècle et ses toits en tuiles vernissés domine le lac depuis son promontoire naturel. Avec le village d'Aiguines et les terrasses agricoles, il compose un « tableau » de grande qualité de paysage rural authentique. © M. Louet

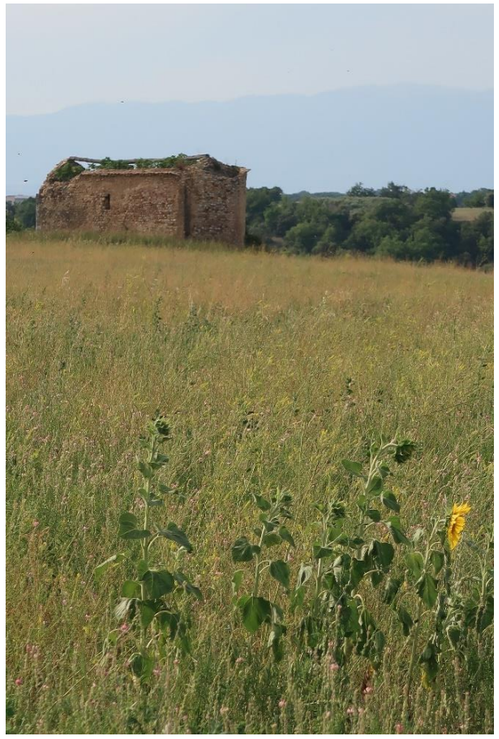

Un patrimoine rural souvent laissé à l'abandon. © AUPA

Les ponts, « des traits d'union » dans les paysages traversés © Parc du Verdon

La grande bastide sur la commune de la Verdière domine la plaine agricole. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Les routes, premier support de découverte des paysages

Sillonner le territoire en voiture permet à chacun d'apprécier toute la richesse et la diversité des paysages du Verdon. Routes de corniches, de cols, routes en balcon, routes de fond de vallées, routes en forêts… Les routes sont un support privilégié de découverte du territoire et de mise en scène des paysages. **Elles sont tout autant patrimoniales que les paysages qu'elles traversent.**

Plusieurs éléments participent ainsi à l'identité des routes du Verdon :

- Une organisation du réseau viaire guidée par la topographie. Epousant les formes des reliefs, pour certaines accrochées à flanc de falaise entre les parois rocheuses et le vide, les routes sont le témoignage d'une performance technique, de la marque de l'homme dans ces paysages naturels vertigineux.

- Des séquences paysagères contrastées rythment la traversée du Parc. Quel que soit les parcours, les paysages fermés par les reliefs et boisements alternent avec les paysages ouverts de nature et de cultures. Les routes se caractérisent par l'alternance des ouvertures et fermetures paysagères. Cette alternance participe à l'attrait des paysages traversés par des effets de découverte et de surprise pour l'observateur.

- L'usage de la pierre sèche ou maçonnée comme matériau de soutènement ou de revêtement dans l'aménagement des routes crée un dialogue entre le patrimoine routier et la minéralité des paysages environnants.

Des routes touristiques aux noms évocateurs traversent le territoire. Elles sont des itinéraires incontournables attirant de nombreux touristes et excursionnistes en quête de paysages authentiques :

- La route des crêtes (RD 23) est l'un des parcours les plus emblématiques du Parc. Cette route sinueuse de près de 24 kilomètres flirte avec le vide, à flanc de falaises sur la rive droite du Verdon. Elle propose 14 belvédères aménagés offrant des panoramas d'envergure et à couper le souffle sur les gorges et la rivière en contrebas.

- La Corniche Sublime créée à la fin des années 1940 (RD 71) permet de profiter du spectacle des gorges depuis la rive gauche. Cette petite route tortueuse formant un lacet de bitume, surplombe les falaises et permet d'admirer les merveilles naturelles du massif karstique. Partant d'Aiguines, elle se prolonge vers le pont de l'Artuby, haut lieu du saut à l'élastique.

- La route des gorges (RD 952), offre sur quelques kilomètres une découverte des paysages vertigineux des gorges, apparaissant tantôt proches (couloir entre Rougon et Castellane), tantôt éloignées (plan de la Palud-sur-Verdon). Sur son parcours, le Point Sublime, point de vue parmi les plus emblématiques du Verdon, offre un panorama grandiose sur l'entrée du Grand Canyon.

- La route Napoléon (RD 4085), passant par Castellane et Senez permet d'appréhender les paysages des montagnes préalpines.

- Les routes de la lavande (RD 6, 8 et 953) sur le plateau de Valensole attirent l'été de nombreux touristes en quête des paysages agricoles authentiques de lavandins.

Le réseau routier du Parc se complète d'un maillage de petites routes au caractère très rural voire montagnard par endroit qui contrastent avec l'ambiance des parcours touristiques très fréquentés. Ce réseau secondaire est typique des routes de campagne (très peu larges) et donne à voir des paysages moins fréquentés.

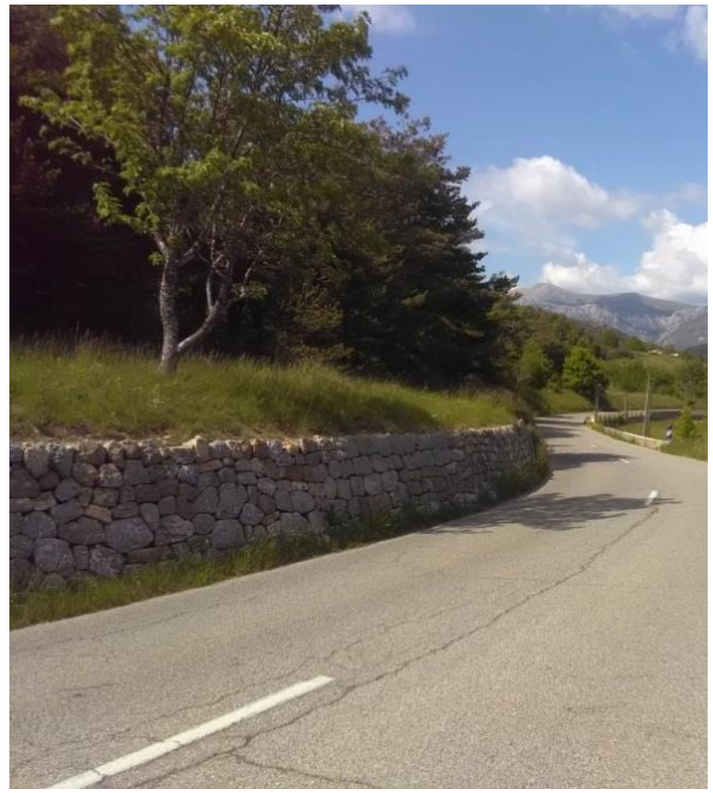

Les murs de pierres sèches ponctuant le territoire donnent du cachet aux routes du Verdon. © Parc du Verdon

Le site du poteau de Telle, point d'étape sur la route de la lavande et entrée du Parc depuis la vallée de l'Asse, offre un belvédère de qualité sur les massifs préalpins. © AUPA

Les espaces boisés cloisonnent les voies qui les traversent. Ces effets de « couloirs végétaux » sont nombreux notamment dans les vallées. Ces «lignes» attirent le regard limitant le champ visuel du conducteur. © AUPA

Le plateau de Valensole offre des perspectives sans pareil sur les premiers sommets préalpins et la sortie des gorges du Verdon. La préservation de ces paysages remarquables nécessite le maintien de premier plan ouvert. © AUPA

Pont de l'Artuby : au-dessus du cours d'eau qui serpente 180m en contrebas. © M. Louet

Entre Castellane et Rougon, la route des gorges forme une voie étriquée entre les falaises des gorges et le lit de la rivière, permettant d'apprécier la monumentalité du site. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Les ponts offrent également des points de vue remarquables. Le pont du Galetas extrêmement fréquenté, offre des points de vue sur la sortie spectaculaire des gorges d'un côté et sur le lac de Sainte-Croix de l'autre. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

La corniche sublime © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Un vaste réseau de près de 1 500 km de chemins de randonnées permet de s'immerger au cœur des paysages naturels du Verdon et de découvrir les montagnes abruptes seulement accessibles par de petits sentiers sinuant sur les versants. © Parc du Verdon ; M. Louet

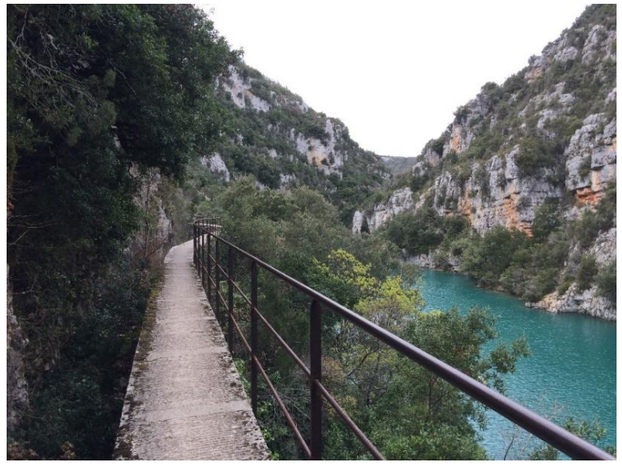

Quelques évolutions marquant les paysages des routes :

- Les aménagements routiers récents portent atteinte aux paysages de routes traditionnelles. L'augmentation du trafic touristique en période estivale et les comportements des usagers de la route entrainent des besoins de sécurisation accrue. Les réponses modernes apportées « au coup par coup » et mobilisant des matériaux modernes, altèrent l'identité des lieux. Les parapets anciens en pierre accrochés sur les rochers laissent place à des ouvrages plus ou moins qualitatifs comme des murs de bétons ou des glissières normalisées en bois ou en métal.
- Une signalisation foisonnante qui s'implante et « s'égrène » le long des axes altérant les perceptions et lignes de force du paysage (panneaux publicitaires, pré-enseignes, balises et bornes de signalisation des obstacles, ...).
- Le stationnement anarchique sur les routes touristiques est dangereux. Nombre d'usagers de la route n'hésitent pas à s'arrêter sur des bas-côtés sous-dimensionnés ou encombrent la voirie elle-même afin d'observer les sites et prendre des photos. Le long de ces routes très fréquentées, des sur-largeurs consolidant les talus, accueillent le stationnement sauvage et détériorent la perception des paysages.
- Des belvédères parfois vieillissants nécessitant d'être réhabilités. Des requalifications de belvédères sont portées par l'opération Grand Site des gorges du Verdon visant à renforcer la qualité paysagère des aménagements et à éviter la dégradation des milieux naturels.
- La privatisation des chemins ruraux, frein à la découverte des paysages.

Les balises et bornes de signalisation s'égrènent sur les routes du Verdon : indiquant un obstacle, elles pourraient disparaitre au profit du traitement de du danger, hors elles pullulent notamment sur la RD 952 jusqu'à être implantées à tort et à travers... © AUPA

Des grappes de publicités banalisant les routes du Parc, altérant les perceptions sur les espaces naturels et agricoles environnants. © AUPA

Des belvédères vieillissants ponctuent les routes de découverte des gorges. Des aménagements sont réalisés dans le cadre de l'opération Grand Site pour sécuriser les infrastructures.

Ci-contre, le belvédère de la Dent d'Aire sur la route des Crêtes a été réaménagé dans le cadre de l'opération .Grand Site. © Parc du Verdon

Moustiers-Sainte-Marie : des sur-largeurs des abords routiers ne reflétant pas l'identité des lieux. Une entrée du village dangereuse et banalisée par le stationnement sauvage de part et d'autre de la voirie. © AUPA

8.2 Des paysages sensibles aux évolutions des activités humaines

Les évolutions récentes des paysages urbains en rupture avec l'organisation originelle des villages

Le territoire du Verdon est globalement préservé au regard des pressions d'urbanisation observées.

L'urbanisation récente **s'est toutefois faite en rupture par rapport aux tissus urbains traditionnels**, s'affranchissant de l'organisation identitaire des villages du territoire. L'extension pavillonnaire a démultiplié l'étendue des villes et villages qui étaient jusqu'alors contenus dans leurs limites historiques. Cette dynamique est particulièrement forte sur les entités paysagères les plus soumises aux pressions d'urbanisation comme le plateau de Valensole ou le Haut-Var.

Le développement urbain récent s'est réalisé :

- Sous la **forme de tissus pavillonnaires groupés, en continuité des espaces urbains existants**. Ils créent des paysages sans véritable composition d'ensemble, où les pavillons aux formes standardisées installés au milieu de petites parcelles, prédominent. Leur organisation repose sur une trame viaire lâche avec des voies larges souvent organisées en impasse, et une place importante accordée au stationnement. Cette urbanisation récente offre le plus souvent des paysages urbains en rupture avec les centres villageois composés d'habitats groupés plus compacts.
- **Sous la forme d'habitats pavillonnaires diffus développés en discontinuité des villages**, dans les plaines et sur les versants. L'habitat diffus s'est développé aléatoirement dans l'espace au grès des opportunités foncières, sur de grands parcellaires. D'un point de vue paysager, l'impression de « campagne » demeure souvent grâce à l'effet de « masque » engendré par le relief et la végétation (boisements et réseau de haies), qui limite la visibilité de l'habitat diffus dans les vallées et sur les versants. L'aménagement des abords des habitations introduit régulièrement des éléments urbains inadaptés dans ces secteurs (clôtures, imperméabilisation, végétation inadaptée).

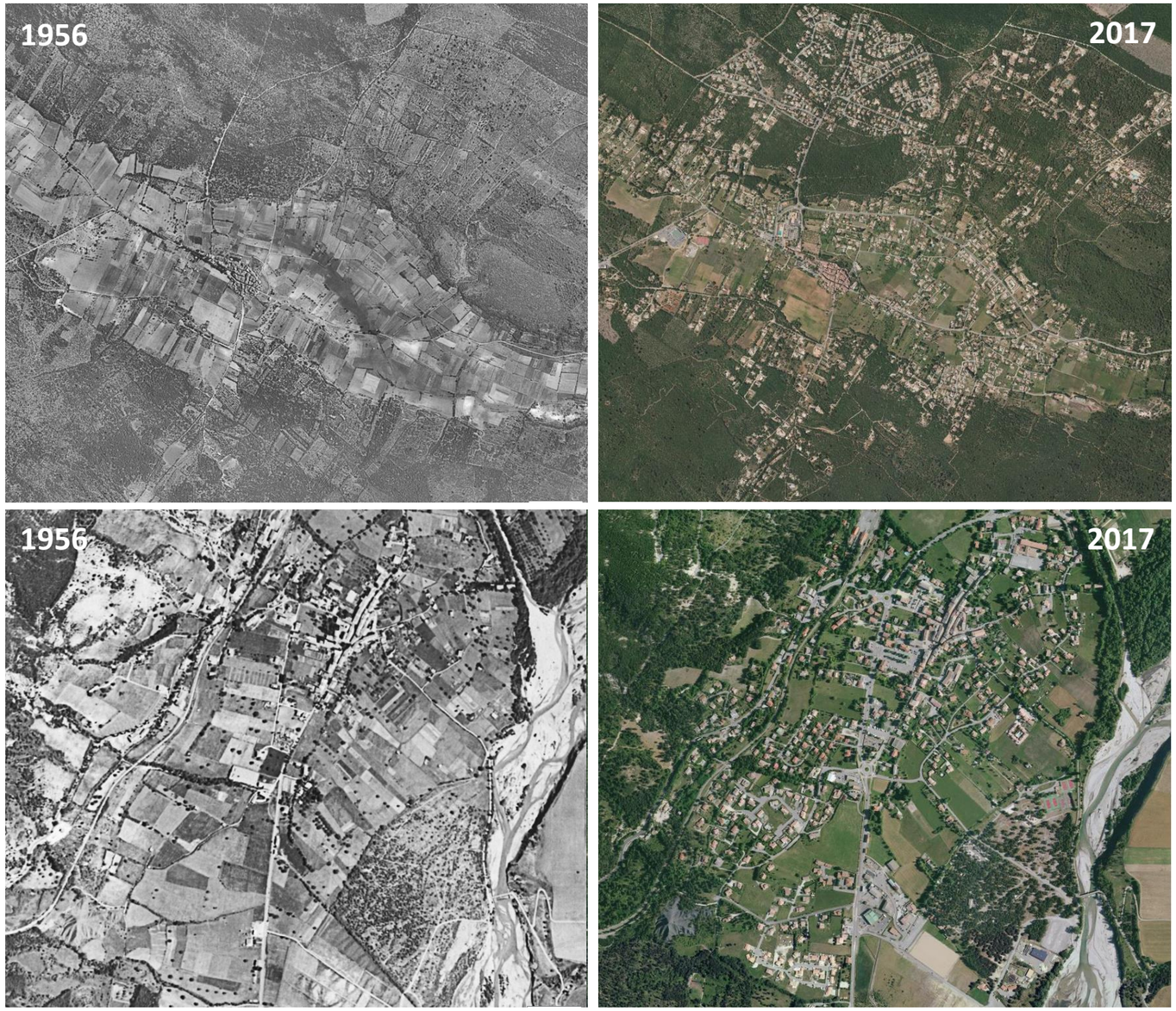

***Evolution des tissus urbains sur les communes de Régusse et Saint-André-les-Alpes entre 1956 et 2017** : les villages historiques sont aujourd'hui environnés d'une marée de pavillons, de lotissements et d'habitat diffus qui ne permet plus de distinguer leurs limites et leur forme originelle. © IGN, photographies aériennes 1956 et 2017*

La **généralisation du modèle de la maison pavillonnaire** remplace la construction traditionnelle en maison de village étagée. Ce modèle répond à une demande sociétale forte. **La déshérence des centres villageois** est le corolaire de ce fort développement des lotissements et de l'habitat diffus. Les habitations des centres ne répondent plus au mode de vie actuel et sont laissées à l'abandon ou reconverties en résidences secondaires.

Plusieurs éléments participent à la banalisation des paysages urbains du Verdon

- La dispersion de l'habitat diffus **brouille les limites et transitions entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles** environnants.

- L'architecture des nouvelles constructions dénote avec l'architecture traditionnelle. **Le style néoprovençal, pastiche de la villa provençale, s'impose aujourd'hui sur le territoire et dans toute la région, participant à la banalisation des paysages urbains** : partout les mêmes maisons, aux implantations bâties très aléatoires, aux matériaux et au style standardisé (volumes fragmentés, enduits dans les tons ocres et agrémentés d'éléments de « pastiche », etc.).

- **Le positionnement des secteurs de développement en entrée des villes et villages contribue à banaliser ces espaces**, constituant le plus souvent la première impression urbaine.

- Les espaces d'habitat groupé comme diffus sont souvent éloignés des centres villageois et fonctionnent sur le « tout voiture ». **Le traitement de l'espace public y est relativement faible** avec un réseau viaire qui occupe une emprise conséquente (aménagement routier peu qualitatif, pas de trottoirs, etc.).

- Dans les tissus pavillonnaires, la séparation entre espaces privés et publics est plus nette que dans les tissus traditionnels. **Un cortège de clôtures, de portails, de murets et de haies délimitent les parcelles et ferment les vues et les horizons**. Ces paysages cloisonnés traduisent le « repli sur soi » et sont en rupture avec l'identité rurale provençale.

- De nombreuses poubelles « flottent » aux bords des routes, liées au développement de l'habitat diffus et participent à la banalisation des paysages traversés.

Sur la commune de Valensole, les constructions récentes en face du village marquent l'horizon. Leur implantation rompt la silhouette générale du relief. © AUPA

Les formes d'habitat sont reproduites à l'identique, sans caractère identitaire. © AUPA

Les villages ont considérablement évolué et mêlent aujourd'hui des formes urbaines et architecturales assez diversifiées voire hétérogènes. © AUPA

Il n'y a pas forcément d'unité architecturale entre les habitations voisines, construites à des périodes différentes. Ici le quartier des ferrailles à Senez. Source : Diagnostic territorial du PLUi du Moyen Verdon – Communauté de communes Alpes Provence Verdon.

Dans les extensions pavillonnaires, le cortège de clôtures standardisées accompagnent les paysages urbains. Source : Diagnostic territorial du PLUi du Moyen Verdon – Communauté de communes Alpes Provence Verdon, Parc du Verdon.

Les coteaux boisés du lac d'Esparron sont ponctués d'habitat pavillonnaire qui a conduit à une banalisation regrettable de ce paysage emblématique du Parc. Les massifs boisés sont la toile de fond de nombreux paysages du Verdon. Leur mitage, qu'il soit important ou isolé, altère profondément la perception du territoire. © AUPA

De nombreuses poubelles s'égrènent le long des routes du territoire à proximité de secteurs d'habitats diffus. Ce sont souvent les seuls éléments qui annoncent les maisons proches. © AUPA

Des espaces économiques qui ne reflètent pas l'identité du Verdon

La densité de zones d'activités économiques est relativement faible sur ce territoire à dominante rurale. Il s'agit pour l'essentiel de petites zones artisanales ou commerciales implantées en entrée des villes et villages de l'ouest du Parc (plateau de Valensole et Haut-Var) et sur les communes de Castellane et Saint-André-les-Alpes.

Ces espaces d'activités sont le plus souvent aménagés sous forme de bâtiments industriels et commerciaux de hauteurs, formes et couleurs différentes, sans soucis de qualité paysagère. Les matériaux utilisés et les aménagements sont sommaires, avant tout fonctionnels, à l'économie. Ces bâtiments s'accompagnent d'un cortège d'enseignes très visibles, de clôtures standardisées, d'espaces de stockage non dissimulés et de nappes de bitume omniprésentes pour accueillir les véhicules des consommateurs.

La qualité paysagère de ces zones est faible, sans logique d'aménagement d'ensemble (pauvreté des espaces publics et de l'architecture, caractère très routier). Leur perception dans le paysage est rarement attractive.

Ces espaces économiques installés à la lisière des centres historiques et des terroirs agricoles se sont développés « au coup par coup » indépendamment du contexte paysager dans lequel ils s'implantent, tournant le dos aux singularités paysagères du Verdon. Ces zones sont davantage en relation avec les flux routiers, recherchant la visibilité et produisant des paysages souvent « décousus » et « hétéroclites ».

Ces paysages économiques d'entrée de ville peu qualitatifs sont aujourd'hui familiers et s'inscrivent dans des dynamiques observées partout en France.

Ils constituent la première impression urbaine et contribue souvent à banaliser l'entrée des villages voire l'arrivée dans le Parc. C'est le cas notamment de la cimenterie Durance Béton sur la route de Manosque.

L'entrée nord du village de Puimoisson, en provenance de Saint-Jurs est marquée par une petite zone d'activités peu qualitative : silos agricoles et hangars, stockage de matériaux, faible traitement des espaces publics et des limites avec les propriétés privées, forte présence des réseaux aériens. © AUPA

Une zone d'activités marque l'entrée de ville de Valensole en provenance de Manosque : des hangars aux formes très sommaires, peu d'aménagement de l'espace public, des aires de stationnement consommatrices d'espace, créant des vides dans le paysage. © Parc du Verdon

Quelques évolutions concernant les paysages des espaces économiques :

- 78 hectares d'espaces artificialisés entre 1999 et 2015 sont liés aux zones d'activités et aux équipements (Source : © OCSOL 1999 et 2015, CRIGE PACA, Parc du Verdon).
- Le développement de petites zones d'activités commerciales en entrée de ville (Aups, Ginasservis, Puimoisson, Vinon-sur-Verdon).
- Peu d'aménagements qualitatifs et d'intégration paysagère des nouvelles zones d'activités notamment en entrée de ville / village, ce qui renforce la tendance à la banalisation des paysages.
- Projet d'implantation d'une zone d'activités commerciale et touristique sur l'entrée est du Parc au niveau du Logis du Pin, point de rencontre avec le Parc des Préalpes d'Azur.
- Des zones d'activités commerciales implantées sur des paysages naturels rares et identitaires (ex : supermarché implanté sur une plaine agricole humide à Castellane).
- L'essor des lieux de vente de produits dérivés de la lavande le long des routes du plateau de Valensole.

Les sites d'extraction et de stockage de matériaux sont peu visibles dans le paysage car souvent masqués par les reliefs et enserrés dans des écrins naturels à l'instar des carrières le long de la RD 6 sur la commune de Valensole. Cette entrée de Parc en provenance de Manosque est toutefois marquée par la présence d'une cimenterie fortement perceptible depuis la route, qui constitue un point noir paysager. © AUPA

Des espaces d'activités peu qualitatifs en entrée du village classé de Moustiers-Sainte-Marie. © AUPA

L'entrée sud d'Aups est marquée par une zone d'activités commerciales et artisanales et de nombreux espaces de stockage fortement visibles depuis les routes. © Parc du Verdon

Des sites de vente des produits de la lavande se développent le long des routes touristiques du plateau de Valensole sous la forme des petits cabanons au bord des champs ou d'infrastructures de plus grande envergure accueillant des cars de touristes. © AUPA

Des paysages impactés par la forte fréquentation estivale

Si le tourisme est présent sur le territoire depuis le début du siècle et les premiers excursionnistes, il se limitait alors à un public d'initiés. Avec la mise en eau de la vallée des Salles en 1975 et l'émergence du lac de Sainte-Croix de 2 200 hectares, la donne paysagère et économique change du tout au tout. Le tourisme se développe rapidement sur les rives nouvelles du lac, créant une nouvelle destination autour « des plages à la montagne ». **Le Verdon est ainsi devenu une destination touristique majeure dans la région** tant pour les qualités naturelles et culturelles de ses paysages, que pour ses qualités récréatives (plages, activités nautiques, activités de plein air, sports de l'extrême, etc.).

La forte fréquentation touristique se concentre sur les mois de juillet et d'août. **L'impact du tourisme sur les paysages est inégalement réparti sur le territoire.** Le fort développement de l'activité sans réelle maitrise des aménagements touristiques pèse principalement sur les sites majeurs, sur-fréquentés en période estivale. Il s'agit notamment des gorges du Verdon et des basses-gorges, des trois principaux lacs (Sainte-Croix, Castillon, Esparron), du plateau de Valensole en lien avec la culture du lavandin et des villages emblématiques du Parc comme Moustiers-Sainte-Marie ou Castellane.

Le site du Galetas fait partie des « pépites » du Parc. Depuis le pont du même nom, la vue vers la sortie des gorges du Verdon constitue un des paysages « carte postale ». Le site est connu pour ses plages en pente douce aux ambiances méditerranéennes et ses activités nautiques et de pleine nature. Deux mois par an, ces plages sont littéralement noires de monde. Elles s'habillent de serviettes de multiples couleurs et prennent l'aspect des plages du littoral. Sur le lac, le spectacle est donné par les nombreuses embarcations, bateaux, bouées et pédalos, qui dans un ballet incessant, entrent et sortent des gorges.
La surfréquentation du site entraînant des piétinements de sites naturels et des pollutions (déchets) et la faible qualité des aménagements touristiques en font l'un des principaux points noirs paysagers du Parc.

La surfréquentation des sites emblématiques du Parc impacte l'expérience des visiteurs et met à mal la qualité paysagère de ces lieux d'exception. Que ce soit sur les belvédères de la route des gorges, sur les berges du lac de Sainte-Croix ou dans les petites rues du village de Moustiers-Sainte-Marie, le sentiment de « bain de foule » en été n'est jamais très loin.
© Parc du Verdon ; C. Quéméneur ; Agence Terre en vue (Diagnostic paysager de la plage du Galetas)

En juin, **la floraison des lavandins constitue un phénomène touristique notable sur le plateau de Valensole.** Des visiteurs du monde entier se pressent pour contempler les étendues colorées des champs de lavandins, de tournesols, de blés ou de sauge sclarée, qui offrent des paysages authentiques, modelés par les activités humaines et emblématiques de la Provence.

Les pics de fréquentation démultiplient les incivilités, les dégradations de cultures et les risques de conflits d'usage entre agriculteurs et touristes. Ainsi la cueillette sauvage, les plants de lavandins piétinés ou arrachés, les déchets abandonnés aux abords des parcelles ou les shootings professionnels sont autant de comportements qui mettent à mal les cultures et bouleversent la perception des paysages. La voiture est le mode privilégié de découverte de ces paysages, générant des impacts importants. Le stationnement anarchique sur les bas-côtés ou à même la chaussée, les ralentissements et arrêts inopinés ou encore les traversées de routes des visiteurs sont des pratiques générant de l'insécurité en bord de route.

En période de floraison des cultures de lavandins, les champs se remplissent de visiteurs venus contempler des paysages agricoles immuables et se mettre en scène à la recherche de la « photo parfaite » à publier ensuite sur les réseaux sociaux. © AUPA

La multiplication des incivilités fait les gros titres dans la presse régionale. © La Provence, juillet 2019

Sur certaines parcelles, des clôtures ont été installées pour dissuader les visiteurs de pénétrer dans les champs. Le développement de ces clôtures peut à terme porter atteinte à la qualité des paysages ouverts du plateau. Une préfiguration possible des évolutions paysagères à venir en réaction à la hausse de la fréquentation touristique. © AUPA

La forte fréquentation du plateau de Valensole détériore les conditions de sécurité aux abords des routes. Sur la RD 6, des panneaux routiers appellent les automobilistes à la prudence face aux comportements des touristes (stationnement sauvage, traversées dangereuses de piétons, etc.). © AUPA

Des équipements touristiques mal intégrés au paysage et surdimensionnés

L'implantation de campings sur le territoire a été importante à partir des années 1980, où de nombreuses structures se sont installées suite à l'émergence des lacs. Qu'ils soient occupés par des tentes, des caravanes, des cabanes en bois ou, de plus en plus, par des mobile-homes, les terrains de campings occupent des surfaces importantes autour des principaux sites touristiques.

Beaucoup de campings dessinent des paysages fortement artificialisés, ordonnés, où les alignements de mobile-homes donnent l'illusion de quartiers de petits habitats pavillonnaires à l'instar des grandes unités touristiques de Gréoux-les-Bains ou de Régusse. Ces installations participent à la banalisation des paysages avec une standardisation des couleurs, des formes et des emplacements rappelant des paysages familiers que l'on retrouve aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national.

L'aménagement de ces espaces monofonctionnels prend peu en compte le contexte paysager et l'ambiance des lieux.

Ils se caractérisent par :

- Une profusion de signalétique en entrée des campings.
- L'installation systématique de clôtures standardisées, de murs d'enceinte, de haies monospécifiques en rupture avec l'identité rurale du territoire.
- Une privatisation de certaines rives, certains accès aux lacs et à la rivière.
- Des équipements qui restent très visibles depuis les routes ou les points hauts.

Face aux dynamiques touristiques, la marque « accueil du Parc » définit un ensemble de critères paysagers pour une meilleure intégration des implantations et aménagements des hébergements touristiques (pas que campings).

Un enchaînement de plusieurs campings constitue l'entrée de ville de Castellane à la sortie des gorges. Des alignements de mobile-homes implantés en terrasses créent des paysages répétitifs et peu identitaires. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

A proximité du lac d'Esparron, un camping installé sur un versant est masqué par la végétation. Les équipements et les cabanes en bois attirent toutefois le regard. © AUPA

Au bord du Verdon, des campings de mobile-homes alignés sur des petits terrains et clôturés de haies donnent l'illusion de véritables quartiers pavillonnaires en prolongement de la ville de Gréoux-les-Bains. L'impact paysager reste toutefois limité, le camping étant masqué par la végétation et la ripisylve du Verdon. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Les yourtes, les tipis se développent aussi sur le territoire souvent en lien avec des projets de diversification de l'activité agricole comme ici à Trigance. Ces projets agrotouristiques offrant des choix d'hébergements « insolites », démontables et exogènes au territoire posent question sur leur intégration paysagère. © AUPA

Par ailleurs, **de nombreuses activités commerciales se sont installées sur ces sites fréquentées** : échoppes, commerces saisonniers, locations d'embarcations non motorisées (pédalos, canoës, etc.), clubs nautiques et école de voile. Les structures associées à ces activités (constructions légères, camionnettes des loueurs d'embarcations, signalétique) présentent un aspect hétéroclite.

Aux abords des principaux sites touristiques, les axes et **les parkings sont saturés en période estivale, engendrant des problèmes de sécurité sur les routes et impactant le paysage.** Dans les villages touristiques, le stationnement des véhicules se retrouve parfois aggloméré à l'extérieur du village ou sur des places à proximité des centres historiques banalisant le caractère pittoresque des villages.

Le Pont de l'Artuby attire de nombreux visiteurs et offre un point de vue remarquable sur les gorges en contrebas. A l'entrée du pont, de nombreuses publicités et un snack peu qualitatif dégrade la perception du site. © Parc du Verdon

Quelques évolutions marquant l'impact du tourisme sur les paysages :

- Des aménagements surdimensionnés qui rompent avec l'identité rurale du Parc.
- Le développement accru voire désorganisé de l'hôtellerie de plein air.
- La saturation des plages et des gorges en période estivale.
- Le stationnement anarchique et dangereux aux bords des routes.
- La privatisation des chemins ruraux, frein à la découverte des paysages.
- Des actions et projets initiés dans le cadre de l'opération Grand Site visant notamment à requalifier des sites et lieux d'accueil du public.

Les locations d'embarcation et les pontons occupent une place non négligeable sur les lacs d'Esparron et de Sainte-Croix. © AUPA ; Les Panoramistes / Parc du Verdon

Puimoisson : un parking surdimensionné en guise de parvis d'église.© AUPA

Des nappes de parkings dégradent les perceptions vers les centres historiques des villages touristiques comme à Esparron-de-Verdon ou Riez. © AUPA

Allemagne-en-Provence : une entrée de village marquée par un imposant parking au premier plan du château © AUPA

Esparron-de-Verdon : les terrassements des parkings, les alignements de poubelles surplombant le lac et les enrochements pour canaliser le stationnement impactent fortement les abords du village (même hors saison) et altèrent la qualité des espaces publics et les déplacements en mode doux. © AUPA

La production d'énergie au cœur des paysages du Verdon

Au fil du temps, les infrastructures de production énergétique ont façonné voire bouleversé les paysages du Verdon.

Les barrages, des paysages identitaires

Le Verdon a été équipé entre 1949 et 1975 de centrales de production hydroélectriques liées à cinq barrages : Castillon, Chaudanne, Sainte-Croix, Quinson et Esparron-de-Verdon. La construction de ces barrages est à l'origine de transformations radicales des paysages du Verdon, notamment par la mise en eau d'anciens bassins agricoles et l'émergence des lacs qui ponctuent aujourd'hui le Parc : lac de Sainte-Croix, lac de Castillon, retenue de Chaudanne, lac d'Esparron-de-Verdon, lac de Montpezat.

Ces grands ouvrages bétonnés marquent les paysages par leur monumentalité (54 mètres pour le barrage de Quinson, jusqu'à 95 mètres pour celui de Chaudanne). Les changements d'ambiances sont brutaux et séparent ainsi le plus souvent une retenue d'eau, paysage relativement plat, avec des paysages de gorges creusées dans les massifs, tranchant par leur verticalité.

Pour des raisons de sécurité, certains barrages ne sont pas accessibles comme le barrage de Sainte-Croix qui s'appréhende uniquement depuis le pont enjambant le lac, sans réelle mise en valeur ou mise en scène paysagère.

Lorsqu'ils sont accessibles, les barrages deviennent des lieux uniques de découverte du paysage à l'image du barrage de Castillon. Véritable point d'intérêt touristique, il offre des points de vue remarquables sur les gorges et permet aux visiteurs d'appréhender la maîtrise de l'eau et de la rivière pour la production d'énergie.

Barrage et centrale de Chaudanne. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

Le barrage crée une coupure nette entre deux ambiances : le lac et les basses gorges du Verdon.

La construction du barrage de Sainte-Croix et la mise en eau de la vallée des Salles en 1975 ont donné lieu à la naissance d'un nouveau paysage, celui du lac de Sainte-Croix. Avant la mise en eau, la rivière du Verdon traversait la vallée et fertilisait des champs de blé et d'orge, des oliviers et des vignes mais aussi des truffières et des lavandins. Ces espaces agricoles et le village historique des Salles-sur-Verdon initialement installé dans le fond de la vallée ont ainsi été engloutis, privant les habitants de ces paysages et laissant un traumatisme toujours présent dans l'esprit collectif local. Aujourd'hui de nouveaux reliefs se dessinent. Les eaux viennent épouser les ravinements des collines. Des plages se sont formées dessinant de nouvelles berges et attirant de nombreux touristes.

Le marnage dû à la production hydroélectrique modifie la perception des paysages des berges au fil des saisons (cote été/cote fin d'hiver). Des dépôts et tâches noirs sont visibles ponctuellement sur les berges du lac de Sainte-Croix. De la même manière, une bande de terre ocre sans végétation en pied de rive, typique des rivières exploitées pour la production d'énergie, contribue à dénaturer le site.

La destruction de l'église de l'ancien village des Salles-du-Verdon dans les années 1970.
© Agence Terre en vue (Diagnostic paysager de la plage du Galetas)

D'anciens bassins agricoles ont été transformés en retenue d'eau. Les villages autrefois perchés sont aujourd'hui au bord de l'eau, à l'image de Sainte-Croix.

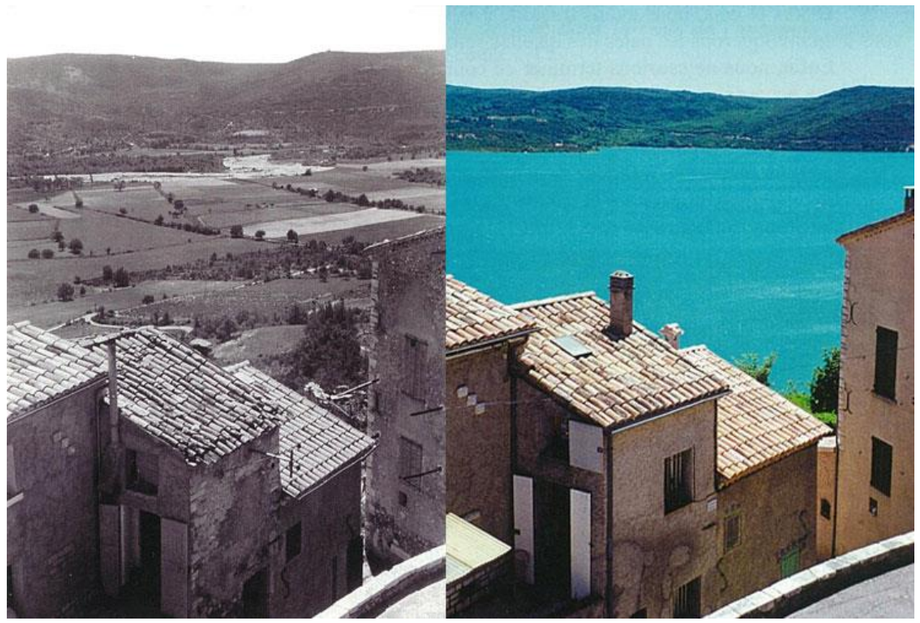

Des dépôts et des tâches de couleur noire liés au marnage provoqué par le barrage sur les berges du lac de Sainte-Croix. © J. Ghera

Les centrales photovoltaïques au sol, des paysages émergents de l'énergie

L'implantation de centrales photovoltaïques au sol est un phénomène récent sur le territoire du Parc du Verdon et à l'échelle régionale, la première centrale solaire ayant été inaugurée en 2009 sur la commune de Vinon-sur-Verdon. En 2019, 9 centrales photovoltaïques sont recensées sur près de 300 hectares, essentiellement réparties sur l'ouest du Parc (plateau de Valensole et Haut-Var) et 13 projets de centrales répartis principalement sur le sud du territoire. Avec cette nouvelle dynamique, de nouveaux paysages de l'énergie émergent et interrogent sur l'impact paysager des infrastructures et leur acceptation par la population locale.

La centrale de Vallongue constitue l'un des seuls réels points noirs en termes d'intégration paysagère des parcs photovoltaïques. Ce site a été inauguré en 2017 sur la commune de Gréoux-les-Bains. L'impact visuel est plus important depuis la RD 6 où les panneaux photovoltaïques installés sur les pentes attirent le regard.

La centrale photovoltaïque de Boutre à Vinon-sur-Verdon développée sur des terres agricoles dans un site déjà bien artificialisé. La visibilité depuis la route est importante, le regard embrasse quasiment toute l'étendue du site qui dégrade la perception du paysage. De plus, comme pour l'ensemble des centrales photovoltaïque, le site est entouré de clôtures grillagées industrielles particulièrement mal intégrées. Dans une approche dynamique du paysage, la perception du site reste toutefois limitée (soit 30 secondes de co-visibilité depuis la route lors d'un passage en voiture). © AUPA

Depuis la RD 6, les panneaux solaires de la centrale de Vallongue installés sur les pentes sont très visibles. La vue arrière des panneaux contribue à dégrader la perception du paysage sur cet axe situé peu après une entrée de Parc. © AUPA

Le parc photovoltaïque de Catalany est implanté à proximité d'espaces agricoles sur le plateau de Valensole. Visible depuis la RD 15, la réverbération des panneaux solaires attire le regard et surprend, créant « un effet de lac » dans la perception du paysage. © AUPA

Les projets photovoltaïques en toiture se développent notamment en secteur agricole, sur les hangars et autres bâtiments liés à l'exploitation (ex. serre agrivoltaïque). Ces projets valorisent des surfaces existantes (toitures) contrairement aux centrales aux sols consommatrices d'espaces naturels ou agricoles. L'intégration en toiture reste une étape délicate et soumise à autorisation. Pour les bâtiments classés et dans les centres historiques, obtenir la permission d'installer un toit photovoltaïque peut s'avérer impossible pour des raisons d'intégration paysagère. De nouvelles technologies se développent toutefois notamment des tuiles photovoltaïques qui ressemblent à la perfection à la terre cuite, à la pierre ou au bois limitant ainsi l'impact paysager des installations. Mais leur mise en œuvre encore trop couteuse restera dissuasive pour les particuliers pendant encore de longues années.

Un développement mal maîtrisé des centrales photovoltaïques au sol est une source potentielle d'altération des paysages du Verdon. L'enjeu est donc d'anticiper et de planifier à une échelle territoriale pertinente le développement de ces installations qui répond à la fois aux impératifs nationaux de production énergétique tout en considérant l'intégration paysagère et environnementale des projets. Une réflexion sur la limite du développement des centrales en lien avec les intercommunalités (surface d'artificialisation, besoins en énergies renouvelables du territoire par rapport aux objectifs régionaux) pourrait permettre d'appréhender un niveau de seuil.

Des équipements photovoltaïques plus ou moins bien intégrés en toiture de hangars agricoles. © AUPA

Des co-visibilités entre le village perché de Saint-Julien et la centrale photovoltaïque de Ginasservis. Les centrales sont des cicatrices dans le paysage que l'on cherche à masquer plutôt qu'à intégrer. © Les Panoramistes / Parc du Verdon

L'impact paysager des réseaux électriques et de communication

Traversant une grande partie du territoire, les lignes et ouvrages électriques à haute tension, téléphoniques ou de télécommunications constituent souvent des points noirs paysagers ou des « cicatrices » dans les paysages du Verdon, notamment lorsqu'ils sont visibles depuis les sites touristiques comme c'est le cas :

- depuis le pont du Galetas sur le lac de Sainte-Croix,
- vers le col de l'Ane,
- au-dessus des vestiges de Châteauneuf les Moustiers-Sainte-Marie,
- au-dessus du village de Rougon,
- depuis le Point sublime,
- sur les routes des gorges.

Le plateau de Valensole est particulièrement concerné par la multitude de réseaux aériens qui impactent fortement les paysages agricoles ouverts.

En premier plan, au bord des routes, le réseau des lignes téléphoniques produit un impact visuel assez fort notamment en approche des bourgs et villages.

Dans le grand paysage, l'accumulation des réseaux et des lignes aériennes à très haute tension (THT) renvoie à un paysage « industriel » qui contraste avec le paysage « jardiné » du plateau de Valensole. Ces lignes sont implantées de manière autonome dans les paysages et forment des éléments « stables » dans des paysages qui changent.

La verticalité des émetteurs de RMC contraste aussi très fortement avec le paysage du plateau. Leur hauteur les rend visibles depuis les lointains. Pourtant leurs silhouette et architecture légères se fondent presque dans le ciel. Ces mâts filaires (allongés et étroits) de plus de 300 mètres de haut paraissent isolés au milieu de l'immensité des 346 km² du plateau de Valensole (chiffre issu de l'atlas paysager des Alpes de Haute-Provence). Localement ces antennes constituent un repère visuel auquel les habitants semblent être attachés.

La dimension sociale et culturelle des paysages du Verdon peut être altérée par le développement mal maîtrisé de ces réseaux. Le Parc encourage notamment l'enfouissement des projets.

Certains projets n'ont pas vu le jour à l'image de la ligne THT entre Boutre (Var) et Broc-Carros (Alpes Maritimes) traversant le site du Verdon en deux endroits et annulée par le Conseil d'Etat en 2006. Le caractère exceptionnel du site classé des gorges, porté par le Parc et les associations locales, a été reconnu. Le Conseil d'Etat a estimé par ailleurs « qu'il aurait fallu démontrer que l'enfouissement était impossible, ou qu'il portait encore plus atteinte à la préservation du site qu'une ligne aérienne. Ce qui n'était pas le cas. » Source : article du Monde du 10 juillet 2006.

Les émetteurs de RMC sur la commune de Roumoules créant un paysage vertical et des lignes à haute tension parcourant l'étendue plane du plateau de Valensole. © AUPA

La continuité des réseaux téléphoniques aériens altère les perceptions et les lignes de force des paysages agricoles traversés – Valensole. © AUPA

Le plateau de Canjuers et son camp militaire, un territoire confisqué ?

Le plateau de Canjuers a été choisi dans les années 1970 pour accueillir un vaste camp militaire de près de 35 000 hectares, plus grand camp militaire d'Europe, notamment pour sa faible densité de population et la clémence de son climat.

Sur ce grand plateau aux crêtes boisées, les vues se dégagent vers les horizons des Préalpes. Les garrigues de buis et de chênes de petite taille, les pelouses et milieux steppiques sont dominants et dessinent un paysage sec, austère voire désertique. Cette impression est renforcée par les hameaux et fermes en ruine, témoins de la vie passée sur le plateau, avant le déplacement des populations pour l'installation du camp militaire.

Le silence du plateau est cependant troublé par les tirs d'artillerie du camp militaire fortement perceptibles dans le sud-est du Parc, créant un paysage sonore atypique et contrasté.

Depuis la création du camp, le plateau a été confisqué par l'activité militaire et n'est plus accessible aux habitants et visiteurs qui peuvent difficilement s'approprier ces espaces. Ce dernier s'appréhende uniquement depuis les routes traversant ou contournant le camp militaire, ou depuis les points hauts environnants.

Les milieux présents sur le plateau sont propices au pastoralisme. Aujourd'hui, seuls quelques bergers et leurs troupeaux sont autorisés à traverser le plateau et participent au maintien des paysages ouverts.

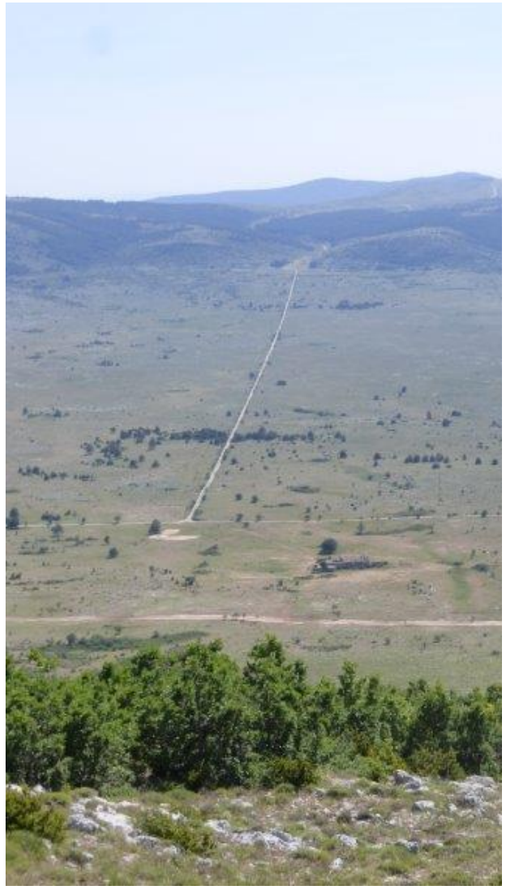

Depuis les hauteurs et les routes, on observe les pistes d'opération du camp militaire qui se détachent et dessinent de grandes perspectives au milieu des pelouses et des garrigues. Source : Parc naturel régional du Verdon

Des ruines ponctuent le plateau, témoins de la présence humaine d'autrefois et des activités pastorales. Source : Parc naturel régional du Verdon

Des panneaux ponctuent les routes traversant le plateau. Ces derniers rappellent la confiscation des lieux.

Des troupeaux participent à l'entretien des espaces ouverts. Source : Parc naturel régional du Verdon

Fondements et sensibilités paysagères sur le périmètre d'étude du Parc naturel régional du Verdon

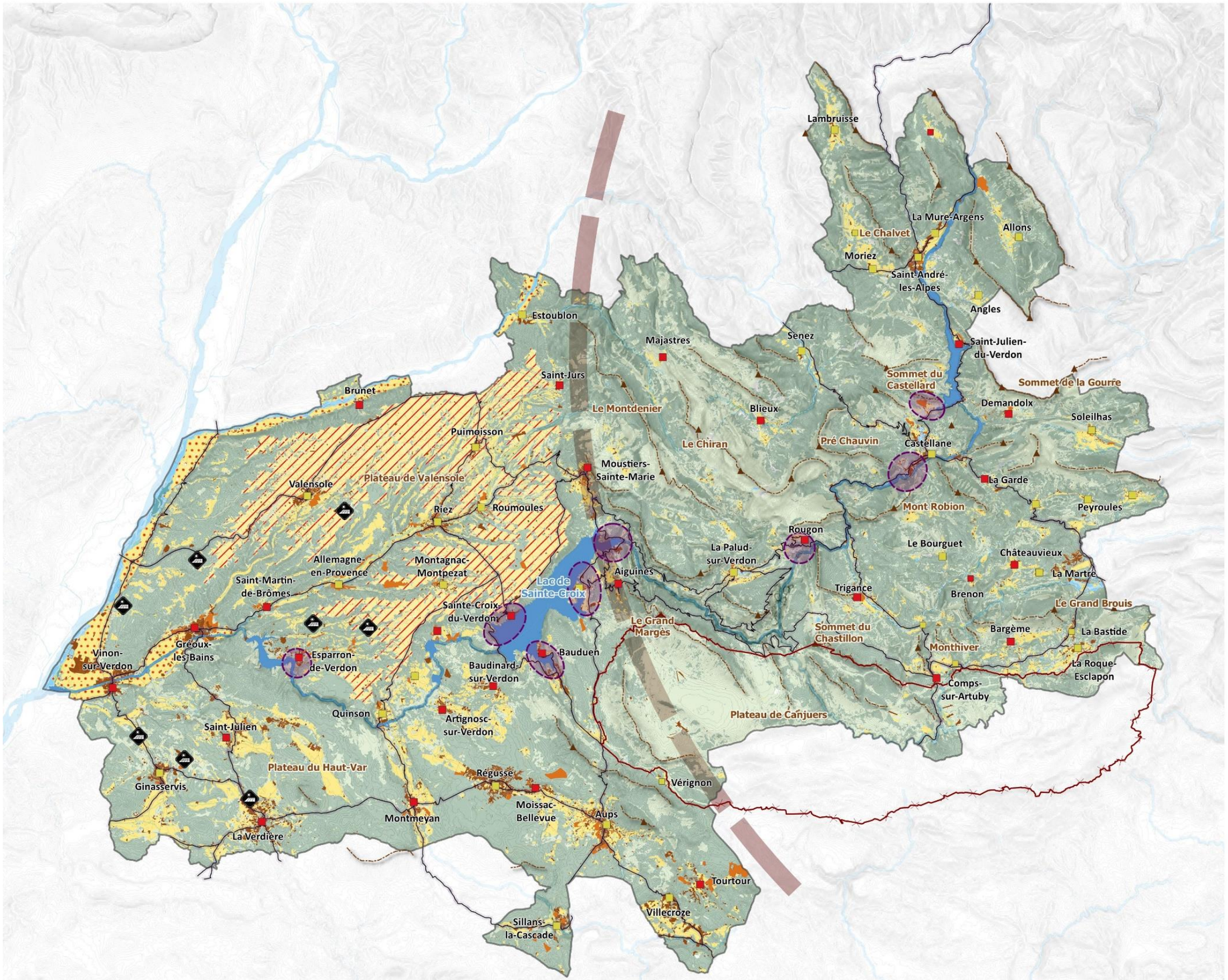

Périmètre d'étude

PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES

- Paysages boisés offrant des ambiances "intimistes"
- Paysages naturels ouverts peu ou pas végétalisés
- Larges plaines agricoles ouvertes et irriguées
- Plateaux agricoles secs ménageant des panoramas et co-visibilités étendues
- Vallées et enclaves agricoles au coeur des massifs ménageant des échappées visuelles le long des axes

LES PAYSAGES D'EAU

- Le Verdon (la rivière, les lacs et les gorges), épine dorsale paysagère du Parc
- Réseau hydrographique maillant les paysages du Verdon

LES PERCEPTIONS

- Transition paysagère entre l'arrière-pays provençal et les Préalpes
- Les principales lignes de crêtes et les sommets, toile de fond du grand paysage
- Les routes, supports privilégiés de découverte des paysages

Silhouettes villageoises

- Village ou hameau perché
- Village ou hameau de plaine/vallée/plateau

LES PAYSAGES SENSIBLES

- Les paysages confisqués de Canjuers
- Des paysages de l'énergie peu intégrés
- Paysages urbains existants
- Paysages sous pression d'urbanisation
- Concentration d'équipements touristiques dégradés

0 4 8 km

N O E S

Source : CRIGE, BD OCSOL PACA - 2014; BD Occupation du sol du PNR du Verdon 2014/2015, PNR du Verdon - 2017; AUPA
Réalisation : septembre 2019

aupa

8.3 Des outils de protection des paysages faiblement mobilisés

Les périmètres de protection du patrimoine

Il existe plusieurs outils et de dispositifs visant à reconnaitre et à protéger la valeur patrimoniale d'éléments et de sites bâtis ou naturels remarquables :

- **Des édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques** (loi de 1906). Le Parc du Verdon compte 63 édifices inscrits ou classés.
- **Un site patrimonial remarquable à Quinson** (ancienne ZPPAUP).
- **Les sites classés et inscrits au titre des sites et monuments naturels** (loi du 2 mai 1930 codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du Code de l'Environnement). Sur le Verdon, sont recensés 9 sites classés et 26 sites inscrits, essentiellement implantés sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (75% des sites du Parc).

Ces sites au caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appellent, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur…) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation…). Tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du site protégé est soumis à une autorisation préalable.

De nature et de taille diverses, les sites protégés du Verdon varient entre la protection d'éléments paysagers ponctuels (ex : les cyprès du cimetière de Riez, l'alignement de pins maritimes en entrée ouest du Parc), la préservation d'édifices emblématiques (ex : les châteaux de la Palud ou d'Aiguines), la protection de monuments naturels (ex : le roc de Notre-Dame), la protection de certains villages et leurs abords (ex : Moustiers-Sainte-Marie ou Bargème). Par ailleurs, certains sites remarquables du territoire mais à l'état d'abandon, comme le parc thermal de Gréoux-les-Bains renfermant des vestiges archéologiques, mériteraient de bénéficier de cette protection.

Sur le territoire, le secteur protégé le plus représentatif du Parc est le site classé des gorges du Verdon avec ses 7 600 hectares, à cheval sur les deux départements. Le site du Grand Canyon a été classé en tant qu'évènement géologique de grande ampleur sans équivalent en France et en Europe. Ce site emblématique à fort enjeu touristique bénéficie par ailleurs d'une politique active de gestion par l'intermédiaire de l'opération Grand Site des gorges du Verdon.

- **L'opération Grand Site (OGS) des gorges du Verdon**

Les gorges du Verdon ont été classées en 1990. Le site fait l'objet d'une fréquentation touristique croissante (estimée à 1 million de visiteurs annuels) ayant un impact sur la qualité des sites naturels (piétinement, dégradations), les paysages et l'expérience des visiteurs.

Face à cette fréquentation et aux problèmes engendrés, l'Etat et les collectivités ont initié la démarche d'opération Grand Site, animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002. Un projet global de l'opération a été formalisé en 2009, présentant la stratégie et les perspectives d'actions à moyen et long termes.

Plusieurs actions ont été lancées dans le cadre de cette opération :

- La création de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés en 2014.
- La mise en place de journées test sans voiture sur la route des crêtes (2003, 2004 et 2006).
- Le nettoyage des gorges (opération en 2009).
- La réhabilitation et la sécurisation de sentiers (sentier Blanc-Martel, sentier Cavaliers – Imbut).
- Le requalification de plusieurs belvédères le long des routes touristiques des gorges (Col d'Illoire à Aiguines, Dent d'Aire à la Palud-sur-Verdon).
- Des actions sur les aménagements des sites (signalétique sur la route des Crêtes, installation de toilettes sèches, etc.).

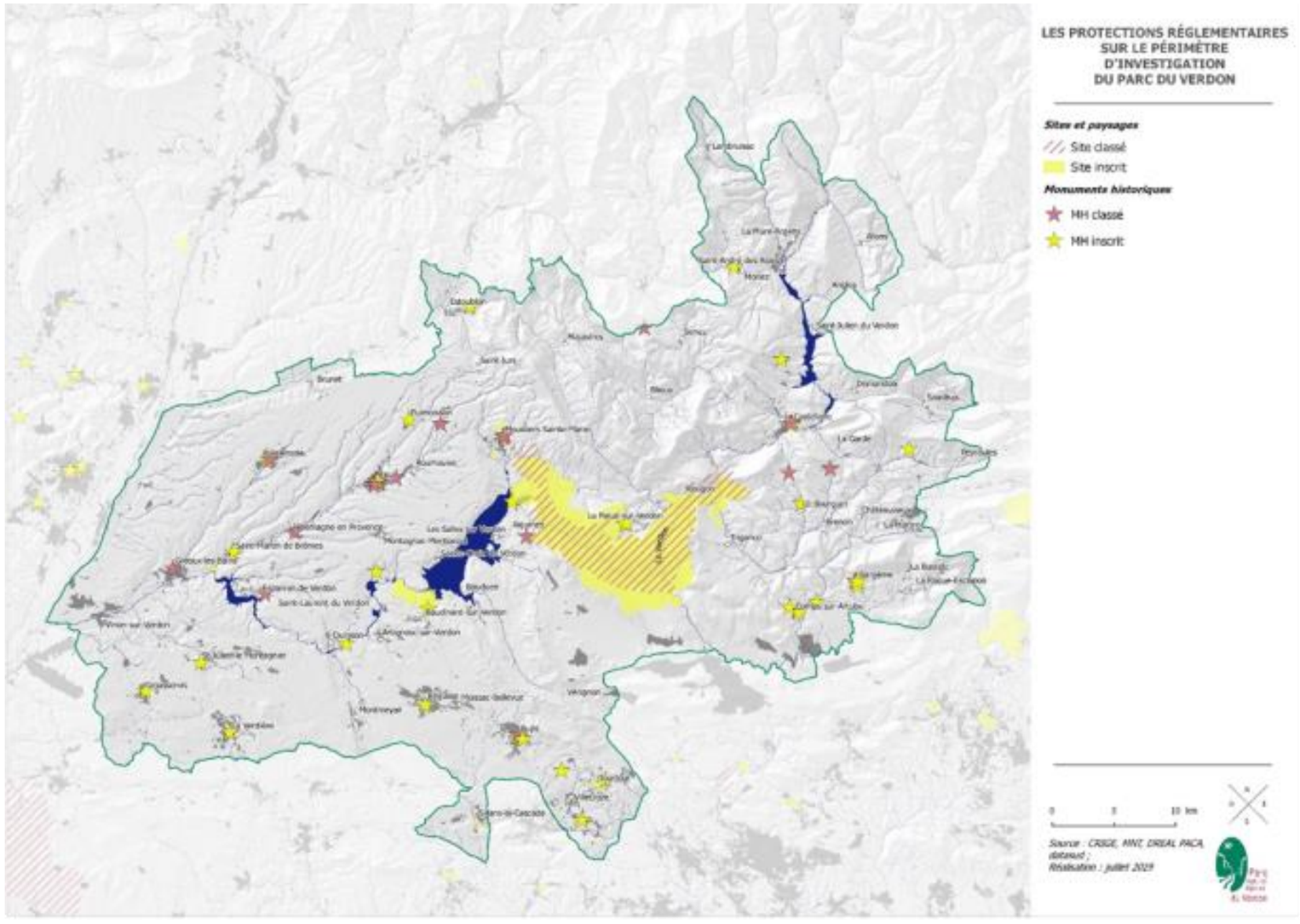

Carte de répartition des protections réglementaires © Parc naturel régional du Verdon

D'autres projets sont en cours d'étude sur des sites emblématiques du Parc comme l'aménagement du Point Sublime et du Couloir Samson à Rougon ou l'aménagement de sites d'embarquement et de débarquement pour les activités d'eau-vive sur les rives du Verdon.

Le paysage dans les documents d'urbanisme

Les PLU(i) mettent en lien les questions de paysages et de patrimoine avec les autres enjeux du territoire qu'ils abordent : consommation foncière, habitat, trame verte et bleue, climat.

Les évolutions règlementaires (lois Grenelle de 2010, loi ALUR de 2014, décret de modernisation du contenu du plan local d'urbanisme de 2015, etc.) ont progressivement affiné le contenu des PLU(i) et multiplié les outils règlementaires visant la préservation des composantes paysagères :

- Un diagnostic des paysages et du patrimoine dans le rapport de présentation.
- La définition dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'orientations générales en termes d'aménagement, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- Dans le règlement (écrit et graphique) :
  - La définition de zonages règlementaires A et N indicés « p » (paysage) pour protéger un paysage donné (un cône de vue, un espace agricole ouvert remarquable en piémont de silhouette villageoise par exemple).
  - Les articles du règlement régissant l'architecture (dimension, orientation, aspect extérieur des constructions, toitures, etc.), l'implantation des constructions, les clôtures, la gestion des espaces libres, etc.
  - La définition d'espaces boisés classés (EBC) à protéger ou à créer.
  - La protection d'ensembles bâtis, d'espaces publics, d'éléments du patrimoine bâti vernaculaire (monuments, chapelles, oratoires, restanques, etc.) au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
  - La protection d'éléments paysagers pour des motifs d'ordre écologique (alignements d'arbres, arbres isolés remarquables, haies bocagères, etc.) au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.
  - La retranscription sur les documents graphiques des servitudes liées aux paysages, des périmètres de protection (sites inscrits et classés, périmètres de monuments historiques), des cônes de vue, etc.

- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), obligatoires pour les secteurs de développement, qui peuvent définir :
  - Les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine (L151-7 du code de l'urbanisme).
  - Les conditions de prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères dans les secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter ou à aménager (en continuité du tissu urbain existant, en entrée de ville, etc.).
  - Des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique.

Le rôle renforcé du Parc sur le volet paysager

Le rôle des parcs sur les questions de paysage s'est vu renforcé par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Les parcs doivent dès lors définir des « objectifs de qualité paysagère » qui mettent en exergue les enjeux et les mesures pour l'équilibre des paysages. Ils désignent « les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale » (article L350-1 du code de l'environnement).

A la différence des autres outils de protection des paysages, le volet paysager de la charte apporte **une réflexion plus globale, transversale et stratégique à l'échelle du Parc dans son ensemble**. Les enjeux poursuivis sur le volet paysage sont notamment de :

- Définir une **vision partagée des paysages du Verdon** en révélant et considérant le paysage comme un bien commun, un héritage de l'histoire culturelle et naturelle qui rend le territoire attractif).
- **Construire une vision prospective des paysages sur le long terme** : le territoire doit muter avec les paysages, l'enjeu majeur étant de le faire évoluer sans l'altérer, de le mettre en valeur sans le figer.
- **Considérer le paysage comme un outil en amont de la réflexion pour guider le développement et l'organisation du territoire de demain**.
- **Renforcer le positionnement stratégique du Parc sur les questions paysagères pour à termes améliorer l'intégration des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme locaux** (PLUi, PLU, SCoT) qui ont eu aussi un rôle important sur les questions paysagères.

Le regard des habitants :

Les paysages et les ressources du Verdon sont analysés par les participants aux cafés du Parc comme « menacés par des besoins toujours croissants des pôles urbains ». Leurs craintes pointent :

- La dégradation des paysages.
- L'artificialisation des sols (foncier agricole ou milieux naturels).

En ressort un sentiment de dépossession et un refus du modèle d'aménagement qui pousse vers toujours plus de grandes infrastructures (ex centrales photovoltaïques).

Tous estiment que le territoire a déjà largement « payé son tribu à l'intérêt général » avec les aménagements des grands barrages hydroélectriques.

« Les paysages, c'est notre principale ressource économique, il faut les protéger. »